

● ● Feuille de route ● ●

POUR 2 TERRITOIRES 100 % INCLUSIFS





Parce que la méthode du Département de la Marne a toujours été de construire ses politiques sociales dans une réflexion partagée, le dispositif promu dès 2014 par la Conférence Nationale du Handicap, « une réponse accompagnée pour tous », a nourri le travail préalable à l'élaboration du schéma des actions en faveur des personnes en situation de handicap pour le lustre 2016/2021.

Aussi, l'appel à manifestation d'intérêt, « territoires 100 % inclusifs », ne pouvait-il pas laisser indifférente une collectivité qui affiche avec détermination cet objectif depuis de nombreuses années, qui en a développé de multiples aspects, et qui est prête à agir

plus globalement dans un esprit de coordination de toutes les forces nécessaires à l'amélioration du projet.

La feuille de route ainsi présentée est bien l'expression d'une volonté commune visant à favoriser un accompagnement à la fois plus fluide et plus souple dans une perspective de transformation de l'offre médico-sociale, et à promouvoir une citoyenneté d'accessibilité universelle. Deux territoires témoins, l'un rural, l'autre urbain, seront le champ d'une expérimentation qui permettra de mesurer les conditions de mise en œuvre, les limites et les écueils de la démarche.

Je veux en tout cas à ce stade souligner l'engagement responsable de tous nos partenaires, publics et privés, institutionnels et associatifs, et les remercier pour leur mobilisation.

Christian BRUYEN
Président du Conseil Départemental



L'Agence Régionale de Santé a souhaité, avec le Département de la Marne, s'engager résolument dans la démarche gouvernementale « territoires 100 % inclusifs ».

Le véritable enjeu est de mobiliser, sur le territoire, tous les acteurs qui participent à la vie et au développement de celui-ci et, en particulier, l'Éducation, la Santé, l'Emploi, le Logement, la Culture et les loisirs. Cette mobilisation a pour objectif de mettre en place les conditions pour que les personnes en situation de handicap, en tant que citoyens, soient à même de construire leur projet de vie au sein de la cité.

Ce défi qui consiste à renforcer l'inclusion dans toutes ses dimensions mobilise non seulement les intervenants institutionnels mais se construit d'abord avec les personnes en situation de handicap elles-mêmes puisqu'il importe de parvenir à une inclusion pleine et entière.

Ambition majeure de l'ARS, cette démarche capitalise toutes les expériences engagées à Châlons et à Sainte Ménéhould et va se construire avec les personnes en situation de handicap.

Je remercie toutes les parties prenantes qui par leur engagement vont permettre de changer le regard de la société en la rendant plus inclusive et plus solidaire.

Muriel VIDALENC
Directrice Générale Déléguée de
l'ARS Grand Est

Témoignages

« Le Département de la Marne souhaite s'inscrire et impulser avec tous ses partenaires une démarche 100% inclusive afin que chaque personne en situation de handicap puisse se réaliser à travers son projet de vie grâce à un parcours adapté et évolutif lui permettant ainsi d'accéder à un vrai statut de citoyen. »

Monique DORGUEILLE

Vice-Présidente du Conseil Départemental en charge des personnes handicapées

« Châlons-en-Champagne a la chance d'être restée une ville à taille humaine qui accorde son attention à chacun dans le respect de sa singularité. Je félicite donc le Département de la Marne d'avoir choisi Châlons pour expérimenter sa démarche de territoire 100 % inclusif. Le handicap est en effet un sujet qui nous tient à cœur et qui doit tous nous concerner. Je suis donc certain que nous trouverons, avec le Département, des synergies profitables à l'inclusion réelle de toute notre population, dans sa diversité. »

Benoist APPARU

Maire de Châlons en Champagne

« L'inclusion des personnes en situation de handicap constitue un enjeu de société majeur. Afin de permettre à tout un chacun de participer à la vie de la Cité en complète autonomie, une profonde mutation du système et de nos modes de pensées doit s'opérer. Collectivement, nous devons changer le regard que nous portons sur le handicap, nous interroger sur notre rapport à l'autre, faire évoluer nos pratiques et réinventer notre environnement. Déterminée à être actrice de cette révolution sociétale la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne s'engage donc en faveur d'un territoire 100 % inclusifs, fer de lance d'un nouvel héritage pour les générations à venir. »

Bruno BOURG-BROC

Président de la Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne

« Forte de son engagement dans l'inclusion des plus vulnérables et ce depuis longtemps, l'ACPEI se félicite de participer au territoire 100% inclusif tout en étant consciente que pour certaines personnes accueillies lourdement déficitaires, cette démarche devra être "inversée". »

Nicole BENADASSI

Présidente de l'ACPEI

« Pour devenir pleinement inclusive, l'école doit mettre l'accessibilité des apprentissages et l'adaptation de l'environnement scolaire au cœur de ses pratiques. Dans la Marne, l'école poursuit cet effort à travers la formation de ses personnels, des créations régulières d'Unités Locales d'Inclusion Scolaire (ULIS) et un conventionnement croissant avec les établissements spécialisés afin d'installer des Unités d'Enseignement Externalisées.

Cette feuille de route vient conforter cette démarche et l'ensemble des partenariats déjà installés sur ces territoires ; il doit nous permettre ainsi d'accueillir encore mieux les élèves qui en ont le plus besoin. »

Jean-Paul OBELLIANNE

Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

« Le territoire de l'Argonne fort de son histoire, de ses traditions, de sa culture et de ses espaces de loisirs, de sports, de détente, de ses projets de développement, dispose de l'ensemble des atouts pour être un incubateur de la démarche des territoires 100% inclusifs. »

Bertrand COUROT

Maire de Sainte Ménéhould, Président de la Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise

« La volonté nationale est clairement exprimée en faveur de territoires 100 % inclusifs. Avec le Département de la Marne et l'ARS, l'Association Elan Argonnais s'engage. La clé de réussite sera avec : tous les partenaires d'Agir, Constructivement, Ensemble. »

Philippe DESTREZ

Président de l'Elan Argonnais

« En permettant à chaque sportif du Sport Adapté d'accéder à son excellence – grâce à des dispositifs et équipements innovants et spécifiques – le conseil départemental de la Marne s'inscrit complètement dans le dispositif « territoire 100 % inclusif » et les valeurs de la F.F.S.A. Il positionne ainsi chaque club sportif du territoire comme un incubateur d'inclusion et d'excellence pour les sportifs en situation de handicap. »

Marc TRUFFAUT

Président de la Fédération Française de Sport Adapté

Sommaire

Editoriaux.....	P.3
Témoignages.....	P.5
Un contexte départemental favorable à l'inclusion des personnes en situation de handicap.....	P.7
Des acteurs mobilisés pour 2 territoires pilotes.....	P.13
Des actions concrètes pour des territoires 100% inclusifs.....	P.19
Une gouvernance dynamique et citoyenne.....	P.69
Glossaire.....	P.74

Un contexte départemental favorable à l'inclusion des personnes en situation de handicap



LE SCHEMA D' ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES 2016-2021, ENTRE METHODE ET AMBITIONS, UNE DYNAMIQUE POUR UN DEPARTEMENT INCLUSIF

Une méthode de construction des politiques publiques très collaborative

L'ensemble des stratégies de développement élaborées conjointement depuis 25 ans par le Département de la Marne et les représentants du ministre de la santé dans le département, est réalisé selon une méthode participative qui associe les partenaires sociaux et médico-sociaux, en plus des services, afin de mettre en commun et réfléchir sur les orientations et les besoins à satisfaire pour la population concernée. L'approche conjointe Département/Etat à l'élaboration des schémas sociaux, est soulignée comme un enrichissement réciproque dans un souci de cohérence des politiques publiques.

Le schéma d'actions en faveur des personnes handicapées, tout comme le schéma gérontologique départemental, n'a pas fait exception à cette méthode.

143 personnes ont contribué ainsi à l'élaboration du dernier schéma (2016-2021), dans toutes les étapes de sa progression. Divers partenaires : CARSAT, CPAM, MSA, Education nationale, CCAS, villes, associations et collectivités gestionnaires d'établissements pour personnes handicapées, de services médico-sociaux et/ou sanitaires, bailleurs sociaux, associations œuvrant dans le domaine des personnes handicapées et/ou du logement, services sociaux départementaux, services de la MDPH.

Construit au moment de la réflexion nationale « un accompagnement pour tous », s'appuyant sur l'évaluation quantitative et qualitative des actions conduites au cours de la période précédente, dans l'objectif d'accompagner les personnes handicapées tout au long de leur parcours, 2 grandes orientations ont prévalu dans les débats :

- ▶ poursuivre et amplifier l'inclusion des personnes handicapées dans la cité ;
- ▶ garantir la cohérence des parcours dans le cadre d'un projet concerté axé autour de la personne et de ses besoins

Les réflexions de 6 groupes de travail, après 24 demi-journées de travaux et 72 heures de débats ont donné lieu à la rédaction de 66 fiches action qui forment le programme d'intervention du Département dans le domaine des personnes handicapées, pour les années à venir.

Un schéma responsable, solidaire et innovant aux orientations stratégiques inclusives et aux actions concrètes

3 grandes orientations ont été définies pour structurer le schéma d'actions en faveur des personnes handicapées :

1. Être pleinement acteur et citoyen
2. Agir par et pour son projet individuel
3. Être accompagné en confiance dans son parcours de vie

On retrouve dans ce schéma les 3 dimensions prioritaires d'une société inclusive vers lesquelles tendent les 66 actions inscrites.

Une société qui reconnaît toutes ses composantes, qui place la personne concernée au cœur de l'anticipation, de la construction, et de l'évaluation de la réponse :

La méthode de construction et d'évaluation régulière des politiques publiques locales est en relation avec un réseau dense et complet d'associations représentatives. Le Schéma développe plusieurs actions en direction de l'amélioration de l'accès à l'information et la prise en considération des souhaits de la personne handicapée.

Un « chez soi » qui détermine la capacité de la personne handicapée à vivre au cœur de la cité :

Le Département de la Marne a fait de l'accessibilité et de l'adaptation du logement un axe fort de ses politiques en direction des personnes âgées et handicapées. Dès ses schémas de 2005, le Département, en relation avec son partenaire opérationnel le COMAL-SOLHIA 51, a contribué à promouvoir et faciliter l'accès à un logement adapté. Cet axe fort a encore été renforcé avec 2 actions de promotion de l'accessibilité à travers l'habitat et 4 actions de promotion de l'accessibilité à travers la domotique et les équipements.

Une société qui s'adapte aux singularités de la personne en aménageant et en faisant évoluer son environnement :

Les multiples leviers visés par le schéma, culture, sport, mobilité... s'inscrivent dans cette perspective.

Ainsi toutes les actions tendent à atteindre l'objectif d'inclusion de l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires 100% inclusifs » :

► **Des services publics accessibles**, avec une volonté de faciliter l'accès à l'information, de rendre cette information plus lisible, de la personnaliser, et d'impliquer les acteurs de terrain.

Cette volonté, est clairement exprimée au travers du « Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public » qui soutient la nécessité :

- de mettre en place un accompagnement pour maîtriser de nouveaux usages du numérique auprès des personnes handicapées (formations personnalisées, démarches dématérialisées, actions spécifiques...);
- de faciliter l'accès aux services administratifs des usagers physiquement peu autonomes;
- ou encore de permettre des mobilités solidaires à destination des publics peu autonomes.

► **Des choix de vie facilités**, et en particulier l'accès au milieu ordinaire, au travers d'actions visant à :

- repérer et accueillir dès le plus jeune âge ;
- améliorer la structuration du parcours scolaire des enfants handicapés ;
- favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi en milieu protégé ;
- fluidifier les parcours entre les secteurs protégés et ordinaires.

► **Une offre médico-sociale, graduée, diversifiée et flexible** qui soit au cœur des actions portant sur cette fluidification des parcours et qui intervienne en appui et en accompagnement. Cette construction de parcours au sein des institutions et/ou en milieu ordinaire guide l'évolution de nos dispositifs, au premier rang desquels il faut remarquer l'investissement résolu dans notre département pour les services d'accompagnement à la vie sociale chez les adultes, ainsi qu'une offre spécialisée d'accompagnement des enfants en tout environnement de vie.

L'évaluation à mi-parcours montre un engagement fort des acteurs du département

Le Département, avec tous ses partenaires, a commenté le 6 novembre 2018, le bilan à 2 ans de son schéma d'actions en faveur des personnes handicapées.

Ce bilan intermédiaire a permis de montrer la mobilisation du Département, de l'ARS, des opérateurs locaux et, plus généralement, la dynamique de ce schéma ainsi que toute sa pertinence avec **32 % d'actions d'ores et déjà opérationnelles**, ou terminées, et **46 % d'actions engagées**.

Ce sont notamment les évolutions très positives en faveur de l'inclusion qui ont marqué ce bilan :

- L'évolution de l'offre de logements adaptés et du conseil apporté à ces adaptations avec la création de l'espace Evologis 51 ;
- L'arrivée prochaine d'une offre reconditionnée d'aides techniques pour le maintien de l'autonomie ;
- La création du premier gymnase dédié à la pratique du sport adapté ;
- Les améliorations en matière d'accompagnement de la petite enfance et de scolarisation des enfants avec notamment 4 créations d'ULIS et l'expérimentation des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés ;
- Le Déploiement de la Réponse Accompagnée Pour Tous et la mise en œuvre de ViaTrajectoire PH ;
- La mobilisation des acteurs de la formation professionnelle pour répondre aux besoins des personnes handicapées ;
- La mise en œuvre de dispositifs d'appui pour les travailleurs handicapés sortant d'ESAT avec le concept d' « ESAT Passerelle » et « d'emploi accompagné » (dispositif d' accompagnement pour les personnes handicapées de plus de 16 ans visant à obtenir un emploi en milieu ordinaire, basé sur un accompagnement médico-social et un soutien à l'insertion professionnelle) ;
- La création d'appartements inclusifs rattachés à un foyer de vie ;
- L'apparition des premiers SAVS renforcés en lien avec une offre de logements rapprochés ;

- ▶ L'augmentation du nombre de places en SAVS ;
- ▶ Les nouvelles modalités d'accueil et d'information de la MDPH.

Cet engagement se traduit d'ailleurs par **une hausse des dépenses départementales en faveur des personnes handicapées de + 8,13 % sur 2 ans dont + 21,8 % de moyens supplémentaires pour les SAVS et SAMSAH**, manifestation tangible portée par la collectivité à la promotion de ces actions.

La conclusion naturelle de ce bilan et de la démarche en cours est celle de la candidature du Département de la Marne et de l'ARS à l'appel à manifestation d'intérêt du Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées pour une identification de « territoires 100 % inclusifs ».



Des acteurs mobilisés pour 2 territoires pilotes



UN ENGAGEMENT DE TOUS LES ACTEURS LOCAUX POUR 2 TERRITOIRES 100 % INCLUSIFS

L'ambition partagée de la situation cible recherchée ainsi que l'expérience acquise par notre département ne doit pas faire sous-évaluer la complexité de la mise en œuvre d'une société inclusive intégrale impliquant tous les services publics et l'ensemble des acteurs du territoire dans leurs diversités et différences.

Deux Territoires pilotes pour un Département complètement mobilisé

Conscient du double objectif de l'appel à manifestation d'intérêt qui est de favoriser à un rythme soutenu la transition inclusive sur des territoires « démonstrateurs », ainsi que d'identifier les facteurs clés de réussite et les freins à lever, le Conseil Départemental de la Marne et l'Agence Régionale de Santé Grand Est souhaitent s'inscrire pleinement dans la démarche sur deux territoires infra-départementaux aux caractéristiques différentes.

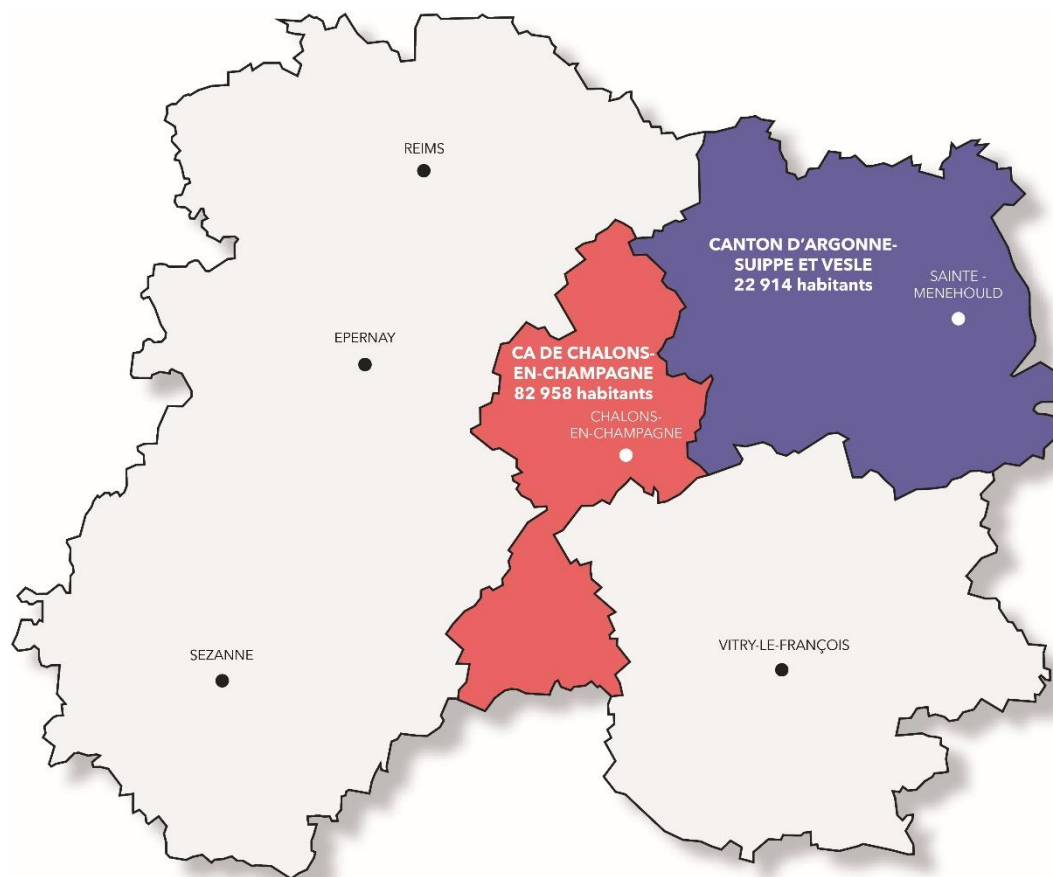
En effet, sur un territoire départemental comprenant 573 000 habitants, 613 communes, 11 communautés de communes, 2 communautés d'agglomération et 1 communauté urbaine, il paraît plus opérationnel de concentrer les actions sur 2 territoires pilotes avant un éventuel élargissement par diffusion progressive.

Ainsi, afin d'assurer une mise en œuvre de la démarche dans des conditions d'expérimentation raisonnables pour une meilleure réussite et modéliser les conditions d'une couverture départementale, sont proposés :

- ▶ un territoire urbain aux dimensions moyennes : La **Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne** (83 000 habitants) qui construit par ailleurs un Contrat Local de Santé (CLS), au sein duquel sera intégré et décliné l'objectif 100% inclusif
- ▶ un territoire rural : le **canton d'Argonne Suipe et Vesle** (23 000 habitants), dont les élus et les associations soutiennent l'engagement dans la démarche.

L'élargissement progressif au reste de la Marne fera partie du projet à long terme du Département. A cet égard, il pourrait tout particulièrement être déployé par « thématique », en fonction des opportunités territoriales et des expériences acquises sur les territoires pilotes, dans l'attente d'intégrer tous les sujets constitutifs d'une société inclusive.





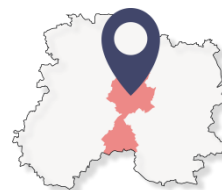
Contexte démographique d'Argonne Suippe et Vesle

- 406 bénéficiaires de l'AAH (223 avec taux d'incapacité > à 80%)
- 42 adultes bénéficiaires de la PCH à domicile
- 19 adultes bénéficiaires de l'ACTP à domicile
- 98 enfants bénéficiaires de l'AEEH
- 6 enfants bénéficiaires de la PCH à domicile (dont 2 avec SAAD)
- 17 enfants scolarisés avec transports adaptés



Contexte démographique CA Châlons en Champagne

- 1 754 bénéficiaires de l'AAH (961 avec taux d'incapacité > à 80%)
- 166 adultes bénéficiaires de la PCH à domicile
- 61 adultes bénéficiaires de l'ACTP à domicile
- 421 enfants bénéficiaires de l'AEEH
- 32 enfants bénéficiaires de la PCH à domicile (dont 16 avec SAAD)
- 61 enfants scolarisés avec transports adaptés
- 96 jeunes handicapés suivis par la Mission Locale de Châlons
- 202 accompagnements par CAP Emploi



Afin de réussir la mise en œuvre des attendus de la démarche « Territoires 100% inclusifs », toutes les compétences et savoir-faire des acteurs marnais, œuvrant ou non sur les territoires expérimentaux ont été mobilisés.

Des acteurs publics et associatifs regroupés et volontaires

La qualité des relations partenariales construite entre le Département, l'ARS Grand Est, la Maison Départementale des Personnes Handicapées et les associations impliquées dans le domaine du handicap est un gage de réussite. Que ces relations s'expriment à travers les instances officielles du CDCA, de la Commission Exécutive de la MDPH, de leur contribution au fonctionnement de la CDAPH, dans des relations bilatérales ou dans le cadre informel du collectif des associations, le respect, l'écoute et la co-construction ont toujours été au centre des préoccupations pour l'élaboration des stratégies départementales.



Les réunions de lancement puis de conception de la feuille de route pour des « Territoires 100% inclusifs » ont rassemblé **79 représentants d'acteurs différents** sur les 2 territoires.



Le projet de feuille de route a ensuite été présenté à un collectif inter-associatif de personnes handicapées ainsi qu'à la Commission Exécutive de la MDPH.

Les acteurs de la démarche :

Des collectivités publiques

Département de la Marne
Commune d'Agglomération de Châlons en Champagne
Commune de Châlons en Champagne
CCAS de Châlons en Champagne
Commune de Sainte Ménéhould
CCAS de Sainte Ménéhould
Communauté de communes de Sainte Ménéhould
Communauté de communes de Suippe et Vesle

Des services et agences de l'Etat

Agence Régionale de Santé du Grand Est
Education Nationale
DIRECCTE
Caisse d'Allocations Familiales de la Marne
AGEFIPH

Des services publics

Maison Départementale des Personnes Handicapées

Mission Locale Châlons-Sainte Ménéhould

CAP Emploi

Maison de Services au Public MOSAIC de Sainte Ménéhould

Maison de Services au Public de la communauté de communes de la région de Suippe

COMAL-SOLIHA 51

Des associations représentatives ou gestionnaires d'ESSMS

Elan Argonnais

ACPEI

UDAF de la Marne

Association des IMC du Nord Est

AT 10/51

Permanence du Jard (Papillons Blancs en Ch.)

CAP Intégration

Comité Sport Adapté

Châlons Handisport

Fédération Départementale Familles Rurales

AMAPA

ADMR

Carrefour d'Accompagnement Public Social

Des bailleurs sociaux

La Renaissance Immobilière Chalonnaise

Châlons Habitat

PLURIAL NOVILIA

Foyer Rémois

Des établissements de santé :

Centre Hospitalier de Châlons en Champagne

Centre Hospitalier d'Argonne

Etablissement public de Santé Mentale de la Marne

Des entreprises :

EA Argonne Production

Solinnov



Identification de l'offre de scolarisation des 2 territoires

En Argonne, Suiippe et Vesle :

En ESMS :

- 1 SESSAD à Suippes (30 places dont 5 SESSAD pro)
- 1 IME à Sainte Ménéhould (38 places dont 12 Internat de semaine et 26 en semi-internat)

En agglomération de Châlons en Champagne :

Pour le 1^{er} degré :

- 237 élèves en situation de handicap (3,27% des enfants)
- 93 scolarisés dans 8 ULIS école avec 8 AVSCo
- 144 élèves en milieu ordinaire dont 128 avec AESH (*Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (ex AVS)*) et 10 élèves en attente d'IME

Pour le 2nd degré :

- 151 élèves en situation de handicap (2,71% des élèves)
- 6 scolarisés en SEGPA
- 55 scolarisés dans 4 ULIS Collège 1 ULIS Lycée avec 5 AVSCo
- 90 élèves en milieu ordinaire dont 26 avec AESH et 4 en attente d'IME

En ESMS :

- 4 SESSAD à Châlons (46 places) + 1 SESSAD Pro
- 2 IME à Châlons (125 places dont 50 d'internat)
- 1 IEM à Fagnières (32 places dont 16 d'internat)
- 1 ITEP à Châlons de 16 places
- 120 élèves bénéficient d'un temps de prise en charge par un enseignant : 90 élèves à l'IME Jeanne d'Arc, 8 à l'ITEP Lucy Lebon et 22 à l'Hôpital de jour Lewis Carroll

Identification de l'offre médico-sociale des 2 territoires

Des Services en Argonne Suiippe et Vesle :

- Un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale d'une capacité de 64 places
- La création d'un SAVS « renforcé » de 6 places à Sainte Ménéhould intégrant une offre de logements autonomes regroupés avec un SAVS et renforcée des compétences d'une maitresse de maison => **la Résidence Margaine**
- Un SAMSAH de 12 places

Des Etablissements en Argonne Suiippe et Vesle :

- 2 Foyers d'hébergements pour travailleurs ESAT (38 places dont 2 temporaires)
- 1 Foyer de vie et d'accueil médicalisé à Sainte Ménéhould (29 places de FV (dont 3 temporaires et 2 de jour) et 8 places de FAM)
- 1 Foyer de vie à Suippes (37 places dont 2 temporaires)
- 3 EHPAD dont 1 avec une spécialisation reconnue pour l'accueil de personnes handicapées vieillissantes
- Un ESAT de 94 places (103 travailleurs) et une entreprise adaptée

Des Services en agglomération chalonnaise:

- Un CMPP
- Un CAMSP (ouvert en novembre 2018)
- Un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale d'une capacité de 25 places
- Un Service d'Accueil de jour de 8 places à Châlons

Des Etablissements en agglomération chalonnaise:

- 1 Foyer d'hébergement pour travailleurs ESAT (56 places dont 3 temporaires)
- 1 Foyer de vie (45 places)
- 1 Foyer d'accueil Médicalisé Autisme à Fagnières (24 places)
- 1 Foyer d'Accueil Médicalisé pour personnes handicapées vieillissantes (40 places dont 1 temporaire et 1 de journée)
- 4 Maisons d'Accueil Spécialisé (188 places)
- 5 EHPAD
- Un ESAT de 144 places

Identification de l'offre sanitaire des 2 territoires

Des Soins en Argonne Suipe et Vesle :

- Le Centre Hospitalier d'Argonne St Ménéhould avec : SSIAD / EHPAD / USLD / SSR / Médecine / Activité de consultations (gériatrie, psychiatrie, gynéco..)
- Une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Suiptes (dont 3MG, 1 officine, 5 IDE, 3 kinés, 1 sage-femme, 3 dentistes, 1 orthophoniste)
- 16 médecins généralistes
- 21 IDE
- 6 kinésithérapeutes

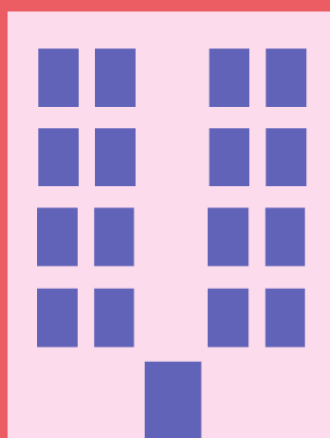
Des Soins en agglomération chalonnaise

- Le Centre Hospitalier de Châlons-en-Champagne avec : Service des urgences et une ligne SMUR / activité de Médecine / Chirurgie et Obstétrique (niveau 2A) / Réanimation / SSR polyvalents et spécialisés / USLD
- L'Etablissement de Santé Mentale de la Marne avec Unité pour Malades Difficiles / Maison d'Accueil Spécialisée / SSR Addictologie / Hôpital de Jour Infanto-jouvenile
- 2 Maisons de Santé labellisées sur le Territoire : St Martin sur le Pré / Châlons-en-Champagne
- Un Centre de Santé
- 49 Médecins Généralistes
- 44 Infirmiers
- 39 kinésithérapeutes





Des actions concrètes pour des territoires 100% inclusifs



2 TERRITOIRES PILOTES AVEC DE NOMBREUSES EXPERIENCES DE L'INCLUSION DANS LA SOCIETE

Actions inclusives avant le lancement de la démarche

Sur le territoire Argonne Suipe et Vesle :

Actions d'inclusion petite enfance

- Accueil d'enfants handicapés par le Multi-accueil « Les premiers pas »

Actions d'inclusion scolaire

- Ouverture (2017) et mise en place (2018) d'un SESSAD d'insertion sociale et professionnelle pour les 16-20 ans (par redéploiement de places d'IME)
- Développement de chantiers de travail externalisés pour les jeunes de l'IMPro

Actions d'inclusion professionnelle

- Entreprise adaptée Argonne Production
- Détachement en entreprises
- ESAT Passerelle

Actions d'inclusion citoyennes et sociales

- Participation Elan Argonnais à l'accueil du MEGAEVENT de géocoaching à Sainte Ménéhould
- Des créations vidéo par les foyers (reportages, courts-métrages)
- Réalisation d'un défilé de mode
- Participation Elan Argonnais aux expositions publiques (Lego, peintures)
- Participation Elan Argonnais au Téléthon, carnaval
- Participation des personnes handicapées aux activités proposées par les clubs de sport et les associations culturelles

Sur le territoire de l'agglomération de Châlons :

Actions d'inclusion petite enfance

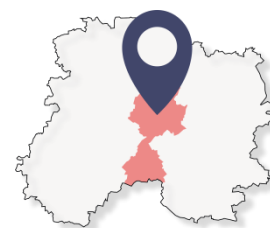
- Prise en compte des « enfants à besoins spécifiques » par les EAJE du CCAS de Châlons

Actions d'inclusion scolaire (non exhaustif)

- Par l'IME « Le Tremplin » (ACPEI) avec le CFPPA de Sommes-Vesle (formation service à la personne) et le CFA d'Avize (formation Vigne et espace Vert)

Actions d'inclusion professionnelle (non exhaustif)

- Actions de CAP Emploi, Mission locale, Permanence du Jard...



Actions d'inclusion citoyennes et sociales (non exhaustifs)

- Par l'IME « Le Tremplin » (ACPEI) avec l'association des Restos du Cœur, participation aux distributions
- Séances adaptées au Cinéma CGR pour les adultes autistes du FAM
- Convention de partenariat entre l'ACPEI et la Maison des Arts
- Participation des résidents de l'ACPEI aux événements des Centres Sociaux Culturels, des Furies,
- Accompagnement des personnes âgées isolées de la commune de Saint Martin par l'ESAT
- Partenariat Accueil de jour avec le Magasin Yves Rocher
- Une offre médiathèque et culturelle par la Ville accessible

Accessibilité dans la cité à Châlons en Champagne (non exhaustifs)

- Des opérations de requalification urbaine
- Des opérations d'entretien de la voirie intégrant les déplacements PMR
- Un programme annuel d'abaissement des trottoirs
- Un TPMR et des lignes de transport accessibles
- 384 places de stationnement pour PMR à Châlons
- Mise en accessibilité des bâtiments municipaux après réalisation d'un diagnostic exhaustif

Nos projets partagés pour 2 territoires 100% inclusifs

Déjà très marqués par des volontés associatives et publiques d'inclusion des personnes handicapées, les acteurs de ces territoires souhaitent utiliser l'opportunité de la démarche « Territoires 100% inclusifs » pour accélérer collectivement la mise en place de leurs projets.

Cette convergence de projets pour les 2 territoires pilotes conduit à une pluralité de propositions complémentaires pour réussir une inclusion :

- Dès la petite enfance
- Scolaire
- Professionnelle
- Citoyenne
- Dans la vie de la cité
- Par la mobilité
- Par l'habitat
- Par l'adaptation d'offres d'accueils spécifiques
- Dans l'accès aux soins et aux actions de prévention

Pour une inclusion dès la petite enfance

Au premier stade de l'enfance, le diagnostic, l'accompagnement des parents et la prise en charge précoce en service spécialisé ou en milieu ordinaire, sont bénéfiques au développement des capacités de l'enfant.

- L'annonce du handicap et le premier accueil
- Un suivi précoce en proximité avec l'antenne CAMPS de Châlons en Champagne
- Prendre en compte les « enfants à besoins spécifiques » dans les EAJE
- Former aux repérages du handicap en EAJE
- L'accompagnement à la Parentalité

L'annonce du handicap et le premier accueil



► Contexte

Alors que le handicap bouleverse, ceux qui en font l'annonce peuvent aider les parents à intégrer graduellement le handicap de leur enfant dans leur vie. Il leur faut un savoir psychologique sur les réactions émotionnelles, ainsi qu'une aptitude à la communication de ce message afin que les parents ne soient pas seulement informés, mais aussi assistés et accompagnés. De cette aide aux parents pourra dépendre leur confiance en eux-mêmes et celle qu'ils communiqueront à l'enfant.

► Objectif

Former les professionnels à l'annonce du handicap, en s'appuyant sur le CAMPS et la future maison de santé pluridisciplinaire de Châlons en Champagne pour mieux accompagner les familles et réussir une inclusion précoce.

► Action

Formation des professionnels en lien avec l'annonce de diagnostics.

► Pilote

Association d'Aides aux IMC du Nord et de l'Est (CAMPS)

Former aux repérages du handicap en EAJE



► Contexte

Le retard ou l'absence de prise en charge liés au manque d'information des familles, aux difficultés de repérage ne permettent pas toujours de faire bénéficier l'enfant d'une réponse précoce et efficace pour limiter l'aggravation du handicap et de ses conséquences, d'autant plus que les passages de relais sont parfois difficiles entre les différentes structures spécialisées de prise en charge.

La formation des professionnels de la petite enfance au repérage et à l'accueil des enfants en situation de handicap est une action du Schéma départemental (action n°2.1.1).

► Objectif

Améliorer le repérage du handicap en EAJE notamment pour les enfants de 0-3 ans.

► Action

Dans le cadre de sa mission de prévention et de sensibilisation au handicap, l'antenne du CAMSP proposera des formations aux EAJE sur le repérage des premiers signes amenant vers une orientation CAMSP.

L'équipe du CAMSP pourra intervenir ponctuellement en EAJE et écoles afin d'échanger avec l'équipe accueillant les enfants sur l'aménagement à mettre en place.

► Pilote

Association d'Aides aux IMC du Nord et de l'Est

Un suivi précoce en proximité avec l'antenne CAMPS de Châlons en Champagne



► Contexte

L'ouverture d'une extension du CAMPS de Reims par une antenne au centre de Châlons en Champagne doit permettre une autre approche du diagnostic et du suivi des enfants des 2 territoires pilotes.

► Objectif

Réussir la montée en charge de l'antenne avec une équipe pluridisciplinaire permettant une vision globale des difficultés des enfants et proposer une prise en charge précoce.

Travailler sur la mise en place d'un suivi régulier de proximité sur le secteur de Sainte Ménéhould.

► Action

Finaliser l'installation en cœur de ville de Châlons en Champagne et assurer un rayonnement des interventions sur les territoires plus ruraux.

► Pilote

Association d'Aides aux IMC du Nord et de l'Est (CAMPS)

Prendre en compte les « enfants à besoins spécifiques » dans les EAJE



► Contexte

Les EAJE publics prennent en compte les « enfants à besoins spécifiques ». C'est ainsi que le CCAS de Châlons en Champagne a mis en place des Protocoles sur la surdit , les troubles envahissants du d veloppement   destination du personnel et un Comit  de pilotage « enfants   besoins sp cifiques » ayant pour mission de veiller au bon accueil de tous les enfants.

La Communaut  de communes de l'Argonne Champenoise, dans son « Projet  ducatif de territoire 2018-2021 » a pris en compte les enfants en situation de handicap dans les accueils collectifs pour mineurs.

► Objectif

Assurer, pour chaque enfant pr sentant un handicap ou un besoin sp cifique des 2 territoires pilotes, une place avec un accompagnement adapt    ses besoins. Elargir ces accueils sp cifiques   tous les EAJE, notamment associatifs.

► Action

Apporter des outils aux gestionnaires des EAJE et d finir pr cis ment les situations pour lesquelles il y a opportunit  de compl ter les moyens d'encadrement habituels par des auxiliaires individuels dans les structures petite enfance (*action n 2.1.3 sch ma d'actions en faveur des personnes handicap es*).

► Pilote

D partement (Service de la Protection Maternelle et Infantile)



► Contexte

La parentalité et les actions y concourant sont au cœur des politiques publiques et à ce titre, elles constituent un enjeu majeur de cohésion sociale et sociétale. Pour autant, force est de constater que l'offre de services qui s'adresse à toutes les familles investit peu ou pas les publics en situation de handicap. Cela est vrai tant pour ce qui concerne les parents en situation de handicap que pour les parents d'enfants handicapés.

► Objectif

Faire de la parentalité un axe d'inclusion en permettant à chaque parent – y compris porteur d'un handicap ou parent d'enfant handicapé – de trouver les réponses et les aides dans l'offre de droit commun.

► Action

- Développer des initiatives existantes :

Ajuster le programme « atelier des parents » développé par le REAAP de manière à rendre pleinement universel ce thème,

Organiser des nouveaux groupes à destination des professionnels en contact avec les publics cible mais également pour les parents,

- Construire de nouvelles actions :

Recenser de manière exhaustive les besoins sur le territoire à partir des publics suivis par les partenaires mais également des personnes connues de la MDPH.

Intégrer dans la réflexion de préfiguration de la création d'un centre social et d'un LAPE la dimension public handicapé.

► Pilotes

Maison Départementale des Personnes Handicapées, MSAP MOSAIC Sainte Ménéhould, Protection Maternelle et Infantile

Pour une inclusion scolaire

Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental. Chaque école a vocation à accueillir tous les enfants, quels que soient leurs besoins.

Entre milieu ordinaire et accueils spécialisés, les 2 territoires pilotes visent :

- Ouverture d'une unité d'enseignement externalisée à l'école Robert Lancelot de Sainte Ménéhould
- Ouverture d'une unité d'enseignement externalisée au Collège Jean-Baptiste DROUET à Sainte Ménéhould
- Reconstruction de l'IME à Sainte Ménéhould, un projet architectural inclusif
- Ouverture d'une unité d'enseignement Autisme dans l'agglomération de Châlons en Champagne
- Installation de 5 places de SESSAD précoce à Châlons en Champagne
- Création d'une section d'insertion pré-professionnelle en entreprise adaptée

Ouverture d'une unité d'enseignement externalisée à l'école Robert Lancelot de Sainte Ménéhould



► Contexte

Dans le cadre du partenariat entre les ESMS et l'Éducation nationale, la pratique de la scolarisation à temps partagé des élèves inscrits en IME en milieu ordinaire ne cesse de croître. Ainsi ces élèves en fonction des objectifs pédagogiques retenus dans le PPS bénéficient de temps de scolarisation au sein des établissements école, collège ou lycée.

► Objectif

Depuis la rentrée 2018, l'école Lancelot accueille une classe externalisée de l'Elan Argonnais. La mise en place à mi-temps de cette classe va permettre aux élèves de participer aux divers projets de l'établissement scolaire, d'envisager à moyen terme des inclusions dans les classes ordinaires en fonction des objectifs pédagogiques visés dans le projet personnalisé de chaque élève.

► Action

Un bilan en fin d'année scolaire sera effectué afin de renforcer les points positifs mais aussi d'envisager soit des améliorations, soit des modifications pour une meilleure accessibilité aux apprentissages.

► Pilotes

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Marne, Agence Régionale de Santé

Ouverture d'une unité d'enseignement externalisée au Collège DROUET à Sainte Ménéhould



► Contexte

Le partenariat entre le collège Jean-Baptiste Drouet et l'IME de Sainte Ménéhould est effectif. 3 élèves sont accueillis au collège sur des temps de classe en formation ordinaire. Ils participent aux enseignements d'EPS, d'art plastique, d'histoire géographie, de technologie et de SVT. Ces temps d'inclusion envisagés dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation sont variables en fonction des objectifs de chaque élève et peuvent aller jusqu'à 6 heures par semaine.

Par ailleurs, le collège Jean-Baptiste Drouet accueille 24 élèves bénéficiant du dispositif ULIS. Ils sont inscrits en classe ordinaire et sont pris sur des temps de regroupement au sein du dispositif ULIS avec un enseignant spécialisé. En fonction du projet personnalisé de chaque élève, un enseignement adapté est proposé.

► Objectif

La classe externalisée aurait pour objectif dans un premier temps de familiariser les élèves au collège, puis dans un second temps de partager des temps d'enseignement tout en bénéficiant de l'accompagnement d'éducateur au sein de l'établissement.

► Action

Mettre en place les temps d'échange nécessaires à ce projet afin de définir les temps éducatifs et thérapeutiques nécessaires pour les jeunes. La mise en place de cette classe externalisée et la reconstruction envisagée de l'IME sont des projets d'envergure qui justifient des rencontres entre les divers partenaires afin d'enrichir davantage les projets.

► Pilotes

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Marne, Agence Régionale de Santé

Ouverture d'une unité d'enseignement maternelle Autisme dans l'agglomération de Châlons en Champagne



► Contexte

Dans le cadre du 4ème plan autisme et la poursuite des projets de création d'unités d'enseignement autisme en maternelle, l'ARS et la DSEN envisagent pour le dernier trimestre de l'année 2019 l'ouverture d'une telle unité d'enseignement.

Cette création au sein de l'une des communes de la CAC permettra de répondre à l'exigence du maillage territorial des divers dispositifs et de favoriser l'équilibre des offres en unité externalisée d'enseignement (UEE) autisme maternelle.

► Objectif

L'accueil des élèves à troubles du spectre autistique dans cette UEE Autisme maternelle par des personnels de l'ESMS et un enseignant au sein d'une école combinant le pédagogique, l'éducatif et le thérapeutique, permet une participation des élèves aux divers projets de l'école. Il favorise également les inclusions scolaires en fonction des projets personnalisés de scolarité de chaque enfant.

► Action

Mettre en place des temps d'échange entre les divers partenaires pour répondre au cahier des charge des UEE Autisme maternelle ; formation de l'ensemble du personnel de l'école ; élaboration du projet et plus particulièrement le projet pédagogique ; bilan de l'action à mi-parcours et en juin.

► Pilote

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Marne

Installation de 5 places de SESSAD précoce à Châlons en Champagne



pour soutenir l'Unité d'Enseignement autisme.

► Contexte

Dans le cadre de la Stratégie Nationale Autisme, l'engagement des pouvoirs publics consiste notamment à permettre aux enfants avec troubles du spectre autistique de suivre un parcours scolaire personnalisé de l'école maternelle au lycée.

► Objectif

Accompagner les jeunes enfants avec troubles du spectre autistique accueillis en maternelle avec un SESSAD précoce.

► Action

Mettre en place un SESSAD précoce au sein de la Communauté d'Agglomération de Châlons dès septembre 2019

► Pilote

ACPEI de Châlons

Création d'une section d'insertion pré-professionnelle en entreprise adaptée



► Contexte

Les jeunes adolescents accueillis en IME et souvent en SESSAD sont en difficulté, voire en échec sur les formations professionnelles de type niveau 5 (CAP...).

L'inadaptation des jeunes à la réalité de leurs futurs métiers, en dépit des actions pédagogiques menées dans leur cursus d'apprentissage (IME, CFA...) rend plus complexe l'accession à un emploi pour ces jeunes.

L'Entreprise Adaptée, qui emploie des personnes en situation de handicap, sur un principe de valorisation des compétences par les métiers et par des moyens de production professionnels et innovants, peut apporter un environnement bienveillant et adapté à certains jeunes.

► Objectif

Faire bénéficier à un groupe d'élèves en situation de handicap, orientés en IME ou en SESSAD, d'un apprentissage pré professionnel adapté et d'accompagnements éducatifs dans le cadre d'une entreprise par nature ouverte aux handicaps, de leur offrir un champ d'ouverture sociale et relationnelle favorable au développement de leurs aptitudes, de leurs capacités d'adaptation et d'apprentissages et de leur faire partager des relations diversifiées dans des lieux de vie ordinaire.

► Action

Définir une convention cadre entre Argonne Production et l'Elan Argonnais permettant l'organisation de l'apprentissage dans un fonctionnement pédagogique cohérent pour le suivi et l'apprentissage des jeunes et l'apport de moyens réciproques pour la réussite du projet.

► Pilote

Association Elan Argonnais

Reconstruction de l'IME à Sainte Ménéhould, un projet architectural inclusif



► Contexte

Alors que l'offre de services se diversifie et que des projets d'externalisation vont voir le jour, l'IME remplit une fonction d'accès au « Social » dont les jeunes accompagnés ne sauraient se passer face aux difficultés qui sont les leurs.

L'IME présente une fonction support nécessaire à l'intégration et à l'inclusion des enfants.

Dans ce contexte et devant un constat généralisé de la vétusté du bâti et de l'inaccessibilité Handicap de l'IME Elan ARGONNAIS impliquant des coûts de réparation et de rénovation de plus en plus importants, l'association Elan Argonnais, sous l'égide de l'ARS, travaille à un plan de reconstruction d'une partie de l'IME.

► Objectif

Le projet de reconstruction de l'IME doit permettre aux jeunes d'être accueillis dans de bonnes conditions au sein de locaux adaptés. Ainsi, il s'agit de reconstruire l'établissement en tenant compte de l'évolution du public et de ses besoins en lien avec la politique d'inclusion développée sur le territoire.

► Action

Tenir compte de la démarche d'inclusion développée au sein du territoire, notamment du développement de la scolarisation en milieu ordinaire et du développement de l'accompagnement en SESSAD dans le projet architectural de l'IME.

Cette ouverture vers l'extérieur est marquée par un projet de service basé sur des accueils modulés, transversaux (SESSAD/IME) et personnalisés adaptés aux besoins individuels des jeunes.

► Pilotes

Elan Argonnais et Agence Régionale de Santé

Pour une inclusion professionnelle

L'insertion professionnelle, parce que l'environnement de travail favorise l'estime de soi et la relation à l'autre, est facteur d'inclusion dans la société. Cette dimension professionnelle doit donc être un volet ambitieux de la démarche :

- Créer une plateforme pour les « jeunes 15-25 ans » en rupture scolaire et professionnelle
- Etudes supérieures : créer la première Digitale Académie 100% inclusive
- Mieux se connaître entre des personnes en situation de handicap et des professionnels volontaires en s'engageant dans le DUODAY.
- Emploi Accompagné
- Travailler avec le « Dispositif rénové de sécurisation des parcours en alternance »
- S'appuyer sur la « Ressource Handicap Formation »
- Créer un « Parcours d'inclusion professionnelle du sanitaire au médico-social »
- Organiser un dispositif d'« ESAT Passerelle »
- Faciliter l'accès au travail à temps partiel en ESAT de personnes accueillies en foyers de vie

Créer une plateforme pour les « jeunes 15-25 ans » en rupture scolaire et professionnelle



► Contexte

La période des 15-25 ans est identifiée comme une étape clé de transition vers l'âge adulte et la vie professionnelle. Elle nécessite une personnalisation accrue de l'accompagnement combinant une multitude d'intervenants.

► Objectif

Créer une plateforme pour les 2 territoires, portée par la MDPH avec le soutien des missions locales permettant :

Des rencontres inter-partenariales autour de situations de jeunes fragiles nécessitant un accompagnement global en fonction du projet de la personne concernée et de son représentant

La mise en commun des outils de chaque partenaire et une meilleure connaissance des dispositifs existants (santé, logement, handicap, insertion, emploi...)

► Action

Finaliser le projet de convention entre les acteurs concernés.

Créer une fiche de positionnement

Organiser des réunions tous les trimestres.

► Pilote

Maison Départementale des Personnes Handicapées

Etudes supérieures : Créer la première Digitale Académie 100% inclusive



► Contexte

Des bacheliers n'accèdent pas à l'Université, pour des raisons notamment sociales, financières, d'éloignement, de mobilité, de situation de handicap ou de nécessité de soins...

La lutte contre ces décrochages nécessitent une réponse territoriale adaptée et innovante qui peut bénéficier aux étudiants handicapés.

Le regard sur la différence, les stéréotypes et la peur sont des obstacles à l'inclusion des jeunes, par un renversement du modèle, il s'agit de donner à chaque étudiant les outils de sa propre réussite.

► Objectif

L'idée de la Digitale Académie est d'installer une petite unité comprenant une plate-forme numérique permettant l'accès à 3000 formations diplômantes en ligne pour donner à chacun, dont les étudiants handicapés, la possibilité de poursuivre des études post-bac à distance.

Chaque étudiant y bénéficie d'un accompagnement personnalisé, d'un emploi du temps approprié, d'un coaching et un soutien mutuel (malgré les différentes formations diplômantes suivies et les défis/freins que chacun a à relever/surmonter)

► Action

Créer la première Digitale Académie 100% inclusive de France.

► Pilote

Améa Formations Interpro



Mieux se connaître entre des personnes en situation de handicap et des professionnels volontaires en s'engageant dans le DUODAY.



► Contexte

La journée nationale DUODAY représente une opportunité de rencontres pour changer de regard et, collectivement, dépasser les préjugés. Une entreprise, une collectivité ou une association accueille, à l'occasion d'une journée nationale, une personne en situation de handicap, en duo avec un professionnel volontaire. Au programme de cette journée : découverte du métier, participation active, immersion en entreprise.

► Objectif

Pour les employeurs, le DUODAY permet de découvrir les atouts et qualités professionnelles de travailleurs en situation de handicap, lors d'un moment chaleureux et bienveillant. Cela permet de s'ouvrir à la diversité et au handicap.

Pour les personnes handicapées, c'est l'opportunité de découvrir un environnement de travail, préciser un projet professionnel, amorcer un parcours d'insertion, convaincre un employeur de ses possibilités en terme d'intégration, de performance et d'autonomie.

► Action

Impulser une communication active auprès des entreprises du territoire avec la CCI, la Chambre des métiers et le MEDEF.

Mobiliser les collectivités locales pour un engagement fort à la participation de cette journée en relation avec l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités de la Marne

► Pilote

Département





► Contexte

Le dispositif d'emploi accompagné vise la sécurisation sur le long terme du parcours professionnel des personnes en situation de handicap qui souhaitent travailler ou travaillent déjà en milieu ordinaire. L'accompagnement réalisé par un conseiller dédié concerne autant le salarié que son employeur. Il présente un intérêt particulier pour les personnes vivant avec un handicap psychique ou mental, pour lesquelles l'accès à l'emploi en milieu ordinaire de travail reste difficile, en raison notamment de préjugés liés à ces formes de handicap, qui constituent l'un des obstacles à l'insertion de ce public.

► Objectif

Permettre l'insertion des travailleurs en situation de handicap en milieu ordinaire par l'accès et le maintien dans l'emploi rémunéré sur le marché du travail. Le dispositif comporte un accompagnement médico-social et un soutien à l'insertion professionnelle du travailleur handicapé, un soutien et un accompagnement de l'employeur qu'il soit public ou privé.

► Action

Accompagner des personnes en situation de handicap avec un focus sur l'autisme au travers de 4 modules :

- « Evaluation de la situation du bénéficiaire »,
- « Détermination du projet professionnel et aide à sa réalisation »,
- « Assistance du bénéficiaire dans sa recherche d'emploi »
- « Accompagnement dans l'emploi »

► Pilote

Service d'accompagnement socio-professionnel « La Permanence du Jard »

Travailler avec le "Dispositif rénové de sécurisation des parcours en alternance"



► Contexte

S'appuyant sur les conclusions de l'évaluation des dispositifs de développement de l'alternance au bénéfice des personnes en situation de handicap sur l'ensemble du territoire régional, l'Agefiph a souhaité - avec ses partenaires et plus particulièrement avec la Région Grand Est, la Direccte et Pôle emploi - mettre en œuvre une offre rénovée de sécurisation des parcours en alternance.

► Objectif

- Confirmer la cohérence du projet de formation de la personne au regard de son projet professionnel, de son état de santé, de ses potentialités.
- Permettre la mise en œuvre d'une formation répondant en termes de qualité et de fluidité aux besoins du bénéficiaire et de coordonner les différentes étapes du parcours,
- Capitaliser l'ensemble des expertises déployées sur le terrain et les solutions proposées afin de nourrir la connaissance des besoins des personnes handicapées en formation

► Action

Les prestations et services attendus au titre de la coordination du parcours de formation en alternance sont :

Prestation 1 : Diagnostic des besoins – alternants

Prestation 2 : Préparation au parcours de formation en alternance

Prestation 3 : Préparation à la recherche du contrat pour les parcours en alternance

► Pilote

AGEFIPH



► Contexte

La Ressource Handicap Formation s'inscrit dans le cadre de la politique régionale concertée de formation définie au sein du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés avec pour enjeux :

- Le développement d'un meilleur accès des personnes en situation de handicap aux formations de droit commun,
- Tout en veillant à ce que leur soit apportée une réponse individualisée en matière de compensation par la mobilisation et la coordination de l'ensemble des acteurs du parcours de formation et des contractants experts du handicap

► Objectif

Permettre à une personne en situation de handicap de bénéficier de conditions adaptées d'accès et de suivi de sa formation.

Accompagner l'organisme de formation ou le CFA pour mieux répondre à son obligation d'accessibilité et d'aménagement des parcours de formation.

Aider les prescripteurs de formation à anticiper les besoins de compensation du handicap en amont de l'entrée en formation.

► Action

Proposer un appui pour identifier et réunir les partenaires disposant des compétences et expertises complémentaires pour détecter et identifier les besoins, et co-construire les solutions de compensation. Puis, accompagner la mise en œuvre et le suivi des aménagements de la situation de formation en centre et en entreprise.

► Pilote

AGEFIPH

Créer un « Parcours d'inclusion professionnelle du sanitaire au médico-social »



autour de la thématique de la réinsertion professionnelle comme une des modalités principales d'inclusion sociale pour les personnes avec handicap psychique.

► Contexte

Difficultés d'accès à l'emploi protégé ou non des personnes en situation de handicap psychique.

► Objectif

Expérimentation, dès 2019, de 5 places d'ESAT organisées « hors les murs » pour créer un Restaurant ESAT handicap psychique sur Châlons-en-Champagne en substitution du self du personnel de l'EPSM de la Marne dans une perspective de maintien du lien social et de développement de la réadaptation psychosociale.

► Action

Mise en place d'un partenariat de l'EPSM de la Marne avec l'Elan Argonnais pour installer un ESAT restauration à la place du self du personnel.

► Pilotes

Etablissement de Santé Mentale de la Marne et Association Elan Argonnais

Organiser un dispositif d' « ESAT Passerelle »



► Contexte

Lors d'une première orientation vers le milieu professionnel, l'Equipe pluridisciplinaire de la MDPH peut être confrontée à des situations ambiguës où les capacités et les difficultés de la personne handicapée justifieraient une orientation en milieu ordinaire mais présenteraient de forts risques d'échecs.

► Objectif

Proposer un dispositif associant ESAT, Permanence du Jard et MDPH qui permettent à des personnes entre 2 orientations et dont on pense néanmoins qu'elles relèvent a priori du milieu ouvert de pouvoir se réassurer en milieu protégé jusqu'à 2 ans maximum et ainsi travailler sur une intégration durable en milieu ouvert.

L'ESAT est alors un tremplin, une passerelle entre les 2 environnements et ne propose pas durablement un accueil.

Ce dispositif doit contribuer à développer des sorties positives. En passant temporairement par le milieu protégé, s'organise ainsi une sorte d'inclusion à rebours.

► Action

Etablir un dispositif d'orientation temporaire en ESAT avec des établissements organisant leur accueil sous forme de parcours à 2 ans vers le milieu ouvert.

► Pilote

Maison Départementale des Personnes Handicapées

Faciliter l'accès au travail à temps partiel en ESAT de personnes accueillies en foyers de vie



► Contexte

La pénibilité du travail en ESAT, la fatigabilité ou le manque de maturité peuvent conduire les personnes handicapées à une orientation ou un besoin entre ESAT et Foyer de vie.

► Objectif

L'organisation des foyers de vie, ainsi que les conditions administratives et financières d'accueil doivent pouvoir présenter les souplesses et dérogations nécessaires à l'exercice du projet individuel d'accès ou de maintien d'une activité à l'ESAT à temps partiel.

► Action

Etudier avec bienveillance les demandes de dérogation aux conditions d'accueil en foyer, mettre en place des doubles orientations et combiner les dispositifs d'accueil de jour avec les temps partiels en ESAT.

► Pilote

Département et Maison Départementale des Personnes Handicapées

Pour une inclusion citoyenne

Faire de la personne en situation de handicap un citoyen à part entière, en capacité de réaliser tous les actes d'une vie citoyenne

- Favoriser l'accès au vote
- Faciliter et Centraliser le signalement des problèmes d'inclusion/accessibilité du quotidien
- Créer des notices ou vidéo Facile A Lire et à Comprendre (FALC)
- Déployer l'expérience « Connaitre ses droits et les défendre : une citoyenneté à part entière »

Favoriser l'accès au vote



avec le recueil de bonnes idées pour faciliter les pratiques de vote des personnes en situation de handicap proposé par 

► Contexte

Les personnes en situation de handicap ne connaissent pas suffisamment les conditions d'exercice du droit de vote qui, par ailleurs, est nouvellement ouvert aux personnes sous tutelle.

► Objectif

Dès les élections européennes et plus particulièrement pour les élections municipales, favoriser l'expression des personnes en situation de handicap et renforcer leur présence dans le débat public.

► Action

Favoriser la diffusion du guide de l'association Handéo et l'organisation des étapes préparatoires qui y sont préconisées.

► Pilote

Département



Faciliter et Centraliser le signalement des problèmes d'inclusion/accessibilité du quotidien



par la création d'une interface web avec un service référent dans l'orientation des demandes auprès des administrations concernées.

► Contexte

Les personnes en situation de handicap rencontrant des discriminations ou des difficultés à faire valoir leurs droits ont parfois une méconnaissance des diverses administrations auprès desquelles exprimer leur problème.

► Objectif

Créer un espace unique de signalement des problèmes rencontrés par les personnes en situation de handicap avec une plateforme administrative à même d'orienter le signalement vers l'administration locale compétente pour une réponse plus réactive.

► Action

Créer un espace numérique permettant de déposer tout signalement ou dysfonctionnement au préjudice de l'inclusion des personnes handicapées, assurer une évaluation rapide du signalement pour un transfert vers l'administration compétente et assurer un système de conventionnement entre administrations pour garantir un traitement rapide et une information de qualité au demandeur.

► Pilotes

Département et Maison Départementale des Personnes Handicapées

Créer des notices ou vidéo Facile A Lire et à Comprendre (FALC)



► Contexte

De nombreux documents transmis aux personnes en situation de handicap, concernant leurs droits sont produits et transmis par les administrations. Ces documents présentent une nature administrative et juridique complexe. Ils sont en outre accompagnés par des mentions règlementaires (RGPD, voies de recours) complexifiant la lecture et la compréhension des personnes handicapées.

► Objectif

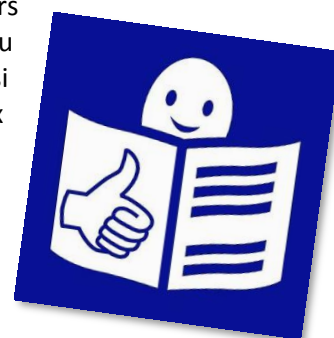
Rendre la personne en situation de handicap destinataire de documents administratifs dans la capacité d'en comprendre l'objet et le sens et la rendre actrice de l'exercice de ses droits.

► Action

Créer des notices FALC ou vidéos adjointes aux notifications ou courriers administratifs type émis par les administrations pour traduire ou expliquer le sens des documents transmis. Un flashcode pourrait ainsi être ajouté aux notifications de décision pour permettre l'accès aux vidéos ainsi créées.

► Pilote

Département



Déployer l'expérience « Connaître ses droits et les défendre : une citoyenneté à part entière »



► Contexte

Au travers de leur accompagnement, les établissements médico-sociaux ont un rôle important à jouer dans l'inclusion des personnes en situation de handicap qu'ils accueillent. Ils ont la responsabilité de leur donner les moyens d'agir sur la société dans son ensemble pour faire respecter et faire évoluer leurs droits.

L'expérimentation « Connaître ses droits et les défendre : une citoyenneté à part entière » est un programme de formation-action auprès d'un groupe de personnes en situation de handicap et auprès de professionnels qui les accompagnent au quotidien.

Ce programme est construit autour des concepts d'autodétermination et d'empowerment, processus participant à celui d'inclusion.

► Objectif

- Valoriser la personne en situation de handicap, son rôle social, son statut d'acteur afin de l'aider à se faire reconnaître et à exprimer sa volonté.
- Faire évoluer les pratiques professionnelles vers un accompagnement de la personne à se découvrir et à puiser dans ses ressources personnelles

► Actions

- Communiquer le bilan de cette action auprès des ESMS
- Développer, au travers d'une école de l'autonomie, une offre de formation à destination des personnes en situation de handicap et des professionnels

► Pilote

Association d'Aides aux IMC du Nord et de l'Est

Pour une inclusion dans la vie de la cité

Ouvrir la vie de la cité aux personnes en situation de handicap par des partages autour du sport, de la culture et de la vie associative.

- Faire de la pratique sportive un facteur d'inclusion et de partage pour la jeunesse
- Faciliter l'intervention des aides humaines autour de la pratique sportive
- Faciliter la pratique et l'inclusion du sport adapté
- Création d'un Gymnase Sport adapté pour de l'inclusion « inversée »
- Création d'un annuaire de l'offre sportive accessible
- Favoriser l'implication bénévole des personnes handicapées dans la vie associative
- Développer et expérimenter des actions de pair-aidance auprès des acteurs institutionnels, médico-sociaux et associatifs

Faire de la pratique sportive un facteur d'inclusion et de partage pour la jeunesse



par la création de manifestations ou d'évènements sportifs partagés entre jeunes valides et enfants ou adultes en situation de handicap.

► Contexte

La pratique sportive qui porte les valeurs de partage, de respect et de tolérance se prête à des rencontres positives pour tous. Plusieurs manifestations qui ont pu être organisées mêlant jeunes handicapés ou non autour de la pratique des disciplines handisport ou sport adapté ont bénéficié de retours positifs. (Exemple l'opération « Si t'es Cap » organisée jusqu'en 2016 par le CROS Champagne Ardenne avec les comités régionaux handisport et sports adaptés qui regroupait 400 collégiens et usagers d'IME et foyers de vie)

► Objectif

Créer des manifestations ou rencontres sportives permettant des temps de partage soit spécifiquement (événements sportifs en mixité, type « Duosport » ou « Duorun »), soit lors de journées nationales telles que les Journées Olympiques (23 juin), Sentez-vous Sport en relation avec les OMS/OTS, les établissements scolaires (USEP, UNSS) et les établissements médico-sociaux.

► Action

Créer des manifestations ou rencontres sportives

► Pilotes

Département et OMS/OTS





► Contexte

La pratique sportive dans le cadre de la Fédération Française de Sport Adapté est soutenue par le schéma d'actions en faveur des personnes handicapées. Si elle apporte des effets bénéfiques pour la santé et le bien être des personnes handicapées, cette pratique rencontre quelques freins et demeure peu inclusive.

► Objectif

- Faciliter la prise de licence par une simplification de l'accès au certificat médical avec un partenariat avec l'hôpital ou un centre médical qui permettrait l'identification de médecins et notamment neurologues sensibles à la pratique sportive. A terme une telle coopération pourrait permettre la création d'un « centre medico sportif adapté »
- Faciliter l'accès aux clubs ordinaires des sportifs de la Fédération française sport adapté par l'organisation d'un dispositif de double affiliation et de reconnaissance de la licence FFSA et d'un financement spécifique de compensation par une aide à la licence pour éviter des doubles adhésions par les personnes handicapées.

► Action

- Contacts et informations auprès des médecins et établissements de santé du territoire
- Sensibiliser l'OMS de Châlons et l'OTS de Sainte Ménéhould et organiser un dispositif spécifique de soutien par le Département dans sa politique sportive.

► Pilote

Comité Sport Adapté et Département



Faciliter l'intervention des aides humaines autour de la pratique sportive



► Contexte

La pratique sportive nécessite pour certaines natures de handicap des temps de préparation ou d'accompagnement du sportif qui dépassent les compétences de l'éducateur sportif. Il s'agit d'un autre métier, d'une autre compétence qui peuvent être un frein au développement d'une offre d'accueil adaptée aux personnes handicapées.

► Objectif

Mutualiser entre les pratiquants d'un créneau sportif adapté l'aide humaine relative à la préparation des sportifs handicapés avant et après leurs pratiques (temps en vestiaire et en marge du terrain ou piscine), lorsqu'elle relève de la PCH

Organiser des coopérations entre les clubs handisport ou sport adapté et les services d'aide à domicile de proximité pour faciliter et garantir une aide humaine lors des créneaux de pratique.

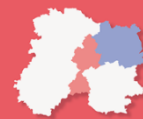
► Action

Mobiliser les acteurs sportifs accueillant des personnes handicapées avec besoin d'aide humaine.

► Pilote

Département

Création d'un annuaire de l'offre sportive accessible



► Contexte

L'offre sportive à destination des personnes handicapées est peu disponible, répartie entre des associations spécialisées (relevant soit de la Fédération Française du Sport Adapté, soit de la Fédération Française Handisport), de sections sportives adaptées dans des clubs classiques, voir d'une capacité de certaines disciplines ou de certains clubs d'accueillir des pratiquants présentant certains handicaps avec seulement quelques adaptations.

► Objectif

Recenser et détailler l'ensemble des pratiques sportives disponibles, en fonction des caractéristiques du handicap, et en assurer une diffusion large et accessible.

► Action

Organiser un recensement en lien avec les fédérations spécialisées, les offices des sports de Châlons et Sainte Ménéhould, la DDSCPP.

Proposer un questionnaire aux structures d'accueil de pratique sportive pour personnes handicapées permettant d'affiner les handicaps accueillis.

Construire et diffuser un annuaire.

► Pilotes

Département, Comité Marne Sport Adapté, Comité Marne Handisport, Mouvement sportif

Création d'un Gymnase Sport adapté pour de l'inclusion « inversée »



► Contexte

L'activité physique et sportive tient une place très importante dans la prise en charge des personnes handicapées. Elle est utilisée comme un outil d'apprentissage, d'affirmation de soi et de vivre ensemble.

► Objectif

Construire un gymnase innovant, inédit en France, entièrement accessible et adapté aux besoins des personnes quel que soit le handicap, pour se repérer, se déplacer, et comprendre les règles sportives de manière plus autonome.

Il sera équipé d'un sol lumineux par LED novateur, délimitant les terrains de plusieurs disciplines sportives et aménagé selon les recommandations de la Fédération Française de Sport Adapté. Ce gymnase s'adresse à la fois aux jeunes de l'Institut Médico-Educatif, à l'ensemble des structures gérées par l'association permettant la pratique sportive aux publics les plus en difficulté, et sera également ouvert sur l'extérieur en accueillant des écoles, collèges et associations sportives locales, favorisant ainsi l'inclusion et la mixité des publics.

► Action

Construction du gymnase pour 1,2M€ financé par l'ACPEI, le CNDS, la CNSA, la ville et le Département et organiser les conditions de fonctionnement et d'ouverture vers l'extérieur.

► Pilote

ACPEI



Favoriser l'implication bénévole des personnes handicapées dans la vie associative



► Contexte

Tant à Sainte-Ménéhould qu'à Châlons en Champagne, les résidents ou usagers des établissements et services de l'Elan Argonnais et de l'ACPEI ont une forte implication dans la vie associative locale en contribuant, parmi d'autres bénévoles, à la réalisation de multiples actions à dimension sociale (avec les Restos du Cœur), sportive (pour les matchs du Championnat Châlons Reims Basket) ou culturelles (festival des Furies).

Ces temps de partages, inclusifs par essence, où personnes valides comme handicapées œuvrent pour le même but, peuvent être offerts par d'autres associations en recherche de ressources bénévoles. Plus de 600 associations sont notamment recensées à Châlons en Champagne.

► Objectif

Favoriser les rencontres et les temps de partages dans le cadre d'implication en tant que bénévoles des personnes handicapées auprès des associations locales menant des actions et projets.

► Action

Mettre en relation les têtes de réseaux associatifs et les responsables d'associations sociales, sportives, culturelles, environnementales etc, avec les établissements et services pour personnes handicapées pour identifier les opportunités d'implication des personnes en situation de handicap.

► Pilotes

Municipalités et associations gestionnaires d'ESSMS.

Développer et expérimenter des actions de pair-aidance auprès des acteurs institutionnels, médico-sociaux et associatifs.



► Contexte

La pair-aidance repose sur l'entraide entre personnes souffrant ou ayant souffert d'une même maladie, somatique ou psychique.

Le partage d'expériences, du vécu de maladie et du parcours de rétablissement constituent ses principes fondamentaux. Ce partage peut prendre différentes formes : participation à des groupes de parole au sein d'association d'utilisateurs, rencontres dans des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) ou encore intégration de pairs aidants dans des ESMS.

► Objectif

Réaliser une cartographie des actions menées au sein des associations, établissements et services favorisant accès aux droits, participations des usagers, pouvoir d'agir, structuration de réseaux pairs, pairs au sein des structures d'accompagnement et formation/information par les pairs.

► Action

Mettre en place un comité de pilotage avec pour objectif de produire une boîte à outils à expérimenter sur le territoire chalonais notamment :

- Parrainage de pair aidant lors de l'arrivée sur site de stagiaire et/ou de résident en ESMS.
- Permanence accueil de pair aidant à la MDPH.
- Groupe d'expression sur thématiques ciblées avec participation de pairs aidants
- Mise en place d'un groupe d'entraide pour le handicap physique.

► Pilotes

Maison Départementale des Personnes Handicapées et ACPEI

Pour une inclusion par la mobilité

La mobilité et l'autonomie dans ses déplacements est l'expression même de la citoyenneté, de la liberté d'aller et venir. Les situations de handicap, quelles qu'en soient la nature, réduisent ou limitent l'expression de ce droit. Qu'il s'agisse de mobilité dans la cité ou entre communes, en déplacements doux ou véhiculés, le handicap se doit d'être pris en considération.

- Accompagner l'accès au permis de conduire
- Un dispositif Mobilité Solidaire ouvert aux personnes handicapées

Accompagner l'accès au permis de conduire



► Contexte

L'accès à une autonomie des déplacements passe par la recherche de l'obtention du permis de conduire, qui nécessite des conditions adaptées pour préparer et passer l'examen. (*action n°1.2.2 du schéma d'actions en faveur des personnes handicapées*)

► Objectif

Sensibiliser, en étroite concertation avec l'organisation professionnelle, les auto-écoles à l'accueil et à la meilleure prise en compte des publics handicapés : supports oraux ou écrits en français « FALC », entraînement renforcé à domicile (DVD, cours en ligne), aménagement du temps, langue des signes

Etendre et développer le concept « d'auto-école sociale » qui offre un enseignement adapté pour des publics en échec au code et à la conduite compte tenu de difficultés de compréhension et d'apprentissage.

Permettre grâce au co-voiturage aux publics handicapés éloignés des centres urbains de se rendre à l'auto-école.

► Action

Rencontrer les auto-écoles des territoires pilotes pour construire une offre, un accompagnement adapté et des aménagements pour les personnes handicapées.

Etudier la possibilité de créer une auto-école spécialisée dans le cadre d'une entreprise adaptée.

► Pilote

Département, Elan Argonnais, ACPEI



Un dispositif Mobilité Solidaire ouvert aux personnes handicapées



tel que prévu dans le schéma d'actions en faveur des personnes handicapées (*action n°1.2.2*)

► Contexte

La Fédération départementale Familles Rurales de la Marne, avec le soutien du Département a lancé en 2018 l'expérimentation d'un service de Mobilité solidaire sur plusieurs territoires marnais dont celui de Mourmelon-Suippes.

Il s'agit d'un transport porte à porte à vocation sociale. Il est destiné à des personnes dont l'accès aux transports est limité du fait de leurs revenus ou de leur localisation géographique. Il est assuré par des conducteurs volontaires et indemnisés.

Les enjeux d'un tel service sont la lutte contre l'isolement, la prévention de la perte d'autonomie des personnes dépendantes et le droit à la mobilité pour chaque habitant.

Cette problématique rencontre ainsi celle des personnes handicapées.

► Objectif

Ouvrir ce service et le faire connaître aux personnes en situation de handicap ne nécessitant pas une aide technique incompatible avec un véhicule non adapté (fauteuil roulant).

► Action

Elargissement du public cible lors du Comité de pilotage du dispositif

► Pilote

Fédération Départementale Familles Rurales de la Marne



Pour une inclusion par l'habitat

Vivre « chez soi » est la situation souhaitée par la majorité des personnes handicapées, cela nécessite une offre de logement adaptée aux besoins de la personne et des dispositifs d'accompagnement à la vie sociale et à la gestion du logement.

Le Département a organisé en relation avec le COMAL-SOLIHA 51 un dispositif complet d'accompagnement dans l'accessibilité du logement avec des diagnostics, un espace de démonstration à Châlons en Champagne (EVOLOGIS), une bourse au logement adapté (ADALOGIS) et une Charte pour l'adaptation du logement à laquelle adhèrent les entreprises et artisans.

Avec une offre de logements et de services d'accompagnement déjà significative, la feuille de route s'attache à apporter les ajustements et renforcements nécessaires aux besoins identifiés par les acteurs locaux, soit :

- Développer l'expérimentation d'appartements connectés et sécurisés rattachés à un foyer de vie
- Poursuivre le développement de SAVS « Renforcés »
- Evolution du SAVS Familles Gouvernantes avec des appartements individuels et une offre en Argonne ou secteur de Suippes
- Créer une résidence service à destination des personnes handicapées vieillissantes
- Créer un dispositif « Passerelle » d'intermédiation locative et d'habitat inclusif pour personnes vieillissantes

Développer l'expérimentation d'appartements connectés et sécurisés rattachés à un foyer de vie



► Contexte

L'aspiration pour une vie autonome des résidents de foyers de vie est confrontée aux besoins d'accompagnement, de sécurité et à l'environnement économique d'une vie en appartement. Une expérimentation à Reims, au Foyer La Sève et le Rameau, permet de tester le fonctionnement d'appartements externalisés relevant d'un foyer de vie. Actuellement 6 appartements sont équipés pour des personnes atteintes de handicap physique.

► Objectif

Développer sur les territoires pilotes une expérimentation de places de foyers en milieu ouvert sous forme d'appartement bienveillant à destination de personnes handicapées orientées en foyer de vie, apportant toute la sécurisation et le niveau d'accompagnement d'un foyer avec le sentiment d'une vie autonome en appartement.

► Action

Domotiser et automatiser des appartements en proximité des foyers de vie et définir les profils de résident ainsi que les conditions de fonctionnement de ces appartements.

► Pilote

Département

Poursuivre le développement de SAVS « Renforcés »



en lien avec les orientations du Schéma d'actions en faveur des personnes handicapées (*Fiche 3.3*)

► Contexte

Afin de s'adapter aux envies de personnes handicapées suffisamment autonomes, le développement d'habitats intermédiaires, sécurisés, accompagnés mais non médico-sociaux est une alternative innovante recherchée. Avec l'évolution des attentes et des capacités d'un certain nombre de personnes handicapées est née une volonté partagée par les professionnels de voir se diversifier les solutions d'habitat avec un accompagnement adapté telles que « les habitats regroupés ».

► Objectif

Après l'ouverture de la « Résidence Margaine », offre de logements regroupés rattachée à un SAVS « renforcé » de la présence d'une maitresse de maison en Argonne, le territoire chalonnais pourra également, en lien avec Châlons Habitat et dans le cadre d'un déménagement du SAVS de l'ACPEI organiser une offre de logement accompagnée.

Le déménagement du SAVS de l'ACPEI des sous-sols du Foyer d'Hébergement Mermoz vers le centre-ville de Châlons en Champagne aura également un effet inclusif certain pour les usagers de ce service

► Action

Autoriser une extension du SAVS de l'ACPEI avec un renforcement par un poste de maitresse de maison.

Aménagement d'un immeuble de logements de proximité par Châlons Habitat en cœur de ville.

► Pilote

ACPEI

Evolution du SAVS Familles Gouvernantes avec des appartements individuels et une offre en Argonne ou secteur de Suippes



► Contexte

L'UDAF gère dans le département un SAVS de 173 places modélisé sous forme de colocations de 3 à 4 personnes handicapées, principalement à problématique psychiatrique, qui s'organise autour d'une gouvernante pour 2 colocations. Ce service qui comprend également une équipe de supervision sociale est implanté à Reims et Châlons en Champagne.

► Objectif

Inclusif depuis plus de 15 ans, ce service pourrait diversifier son offre sur d'autres territoires et selon des modèles plus adaptés aux pathologies qui sont peu compatibles avec la colocation.

Pour ce public en situation psychiatrique plus complexe pourraient être proposés 6 logements indépendants (type T1 bis) en proximité afin d'assurer un passage quotidien d'une gouvernante.

Localiser 2 appartements de 3 usagers sur le secteur de l'Argonne ou Suippes afin d'offrir ce service en milieu plus rural, permettant un autre environnement et proximité pour certains demandeurs.

► Action

En relation avec les bailleurs de Châlons en Champagne, profiter des mouvements de résidents pour transformer 2 appartements de 3 en 6 logements T1 bis.

En coopération avec l'offre sanitaire et médico-sociale de Sainte-Ménéhould/Suippes proposer une délocalisation de 2 appartements soit 6 usagers sur un territoire plus rural.

► Pilote

UDAF

Créer une Résidence Service à destination des personnes handicapées vieillissantes à Châlons en Champagne



► Contexte

L'habitat inclusif doit être un dispositif permettant aux personnes accueillies de bénéficier d'un logement adapté à leur niveau d'autonomie au même titre que tout un chacun, soit dans un environnement favorisant cette autonomie et son développement, ainsi que le bien-être.

On constate une absence de solution en termes de logements et d'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne pour les ouvriers et retraités de l'ESAT autonomes ou semi-autonomes.

Ces travailleurs et anciens travailleurs sont actuellement accompagnés par le SAVS ou le Foyer d'hébergement Jean Mermoz.

Ce dispositif permettrait également de désengorger les autres établissements et services de Châlons en Champagne pour lesquels existent des listes d'attente.

► Objectif

Afin de permettre la continuité du parcours visant l'autonomie en termes de logement, l'ACPEI souhaite développer un nouveau dispositif "la résidence service", qui permettra l'inclusion des travailleurs de l'ESAT, mais surtout des retraités de l'ESAT.

Ce dispositif se présentera sous la forme de 15 pavillons individuels de plein pied tout équipés avec jardinets à proximité du centre-ville, permettant la logique de parcours

Ce modèle d'habitat est innovant de par son caractère évolutif, ses matériaux écologiques et ses solutions numériques (promotion des innovations technologiques).

Il représente également un enjeu de santé public, notamment à travers la proposition de réponse adaptée de logement pour les personnes porteuses d'un handicap mental pour lesquelles l'accompagnement en EHPAD ne correspond pas.

► Action

Construction par un bailleur social d'une résidence service comprenant 15 pavillons individuels de plein pied de type 1 à 3 d'une superficie de 30m² à 45m² chacun comprenant un bâtiment de 160m² avec des espaces collectifs et un logement de fonction pour un concierge.

Définition d'un modèle économique où les personnes handicapées sont locataires avec une organisation de services combinant accompagnement social mutualisé et aide humaine individualisée.

► Pilote

ACPEI

Créer un dispositif « passerelle » d'intermédiation locative et d'habitat inclusif pour personnes vieillissantes



► Contexte

Double constat :

- d'une absence de structures pour un certain profil de patients âgés ne relevant pas d'une l'hospitalisation ni d'une orientation en EHPAD ou en Foyer résidence et dont le maintien à domicile est impossible
- d'une absence de structures d'aval adaptées après une hospitalisation pour certains patients âgés de plus de 65 ans

► Objectif

Monter un projet s'inscrivant dans le parcours de vie des résidents en respectant les choix de la personne en lui proposant une alternative à une orientation précoce en institution et en accompagnant une appropriation de son projet de vie en fonction de l'évolution de ses besoins.

Répondre à une population présentant une souffrance mentale liée aux conséquences du vieillissement dans un contexte sociétal spécifique induisant des besoins nouveaux : souffrance réactionnelle à l'isolement, à la solitude, à la perte d'autonomie et difficultés d'adaptation au quotidien.

Organiser une prise en charge globale multidisciplinaire permettant l'anticipation et la gestion des risques psychiques, sociaux et gérontologiques.

► Action

Co-construction multi partenariale autour d'une offre résidentielle sécurisée de type résidence autonomie

► Pilote

CAPS

Pour une inclusion dans les accueils spécifiques

La démarche inclusive initiée ne remet pas en cause la place essentielle des ESSMS dans l'offre d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap complexe. Elle peut néanmoins viser à adapter ses structures pour une meilleure prise en compte des besoins individuels. C'est ainsi que les structures spécifiques aux personnes âgées pourront s'ouvrir aux personnes handicapées et que les foyers pourront proposer des accompagnements combinés à d'autres prises en charge.

- Accompagner les situations complexes des 16/25 ans par un accueil partagé foyer/accueil familial agréé
- Accueillir en Résidence Autonomie des personnes en situation de handicap dans le cadre d'un projet spécifique
- Projet de création d'une offre de MAS « hors les murs » à Châlons en Champagne
- Création d'un appartement de répit aidants-aidés à Châlons en Champagne

Accompagner les situations complexes des 16/25ans par un accueil partagé foyer/accueil familial agréé



► Contexte

Pour répondre à certaines situations complexes, les dispositifs médico-sociaux rattachés au secteur de l'enfance ne sont parfois plus adaptés à certaines préoccupations, surtout pour des jeunes âgés de 16 à 25 ans en quête de reconnaissance et d'évolution sociale.

Ces même jeunes, carencés éducativement mais surtout affectivement, peuvent être désorientés et perdus après de longues années en institution et parfois d'échecs. Les comportements associés aux diverses carences, les troubles du comportement ne permettent pas à ces jeunes d'entrer dans les dispositifs dits classiques, du fait de leurs incompréhensions, angoisses et violences.

► Objectif

Créer un dispositif qui pourra être coordonné entre foyer de vie et accueil familial agréé pour ces jeunes adultes en grande difficulté. L'idée est de partir des besoins individuels de chaque personne afin de déterminer un séquençage des accompagnements entre des familles qui accueillent les jeunes adultes dans un cadre sécurisant et apaisant, et des foyers de vie qui proposeront de l'accueil de jour et de l'accueil temporaire en internat avec une visée interactive et inclusive.

Le dispositif permettra de :

- Garantir un accompagnement individualisé au regard des besoins en matière d'autonomie.
- Organiser un parcours de soins cohérent et efficient.
- Développer des solutions d'avenir pour des jeunes adultes en rupture de prise en charge.

► Actions

Ce projet repose sur une coordination importante entre les co-porteurs (Services du Département, Gestionnaires des foyers) et le référent PAG de la MDPH et nécessite de :

- Identifier les jeunes concernés par le dispositif, parmi ceux déjà accueillis sur les foyers.
- Déterminer les modes de financement d'accueils diversifiés, en y intégrant la problématique des déplacements.
- Mettre en place des familles d'accueil agréées avec un recrutement et un accompagnement spécifique du Département.
- Mettre en place des référents du dispositif au sein des Foyers de vie.
- Développer l'accueil de jour et l'accueil temporaire sur les foyers de vie, par redéploiement de places permanentes existantes.

► Pilotes

Département, Agence Régionale de Santé, Association Elan Argonnais et CAPS

Accueillir en Résidence Autonomie des personnes en situation de handicap dans le cadre d'un projet spécifique



► Contexte

L'accueil en Résidence Autonomie des personnes en situation de handicap est facilité par l'évolution de la législation issue de la loi d'adaptation de la société au vieillissement qui prévoit que « *dans le cadre d'un projet d'établissement à visée intergénérationnelle, les résidences autonomie peuvent accueillir des personnes handicapées* ». Cette disposition est préconisée par le schéma d'action en faveur des personnes handicapées (action n°3.3.2)

► Objectif

Accompagner la Résidence Autonomie Les Jonquilles de Sainte Ménéhould sur les possibilités d'accueil des personnes handicapées et faciliter les rencontres et les projets entre ses gestionnaires et les associations gestionnaires de services pour personnes handicapées.

Accompagner les projets d'accueil de personnes handicapées pour une intervention de SAVS associé afin de maintenir l'existence d'un réseau social.

► Action

Construire un projet intergénérationnel au sein de la résidence Les Jonquilles pour permettre l'accueil de personnes handicapées

► Pilotes

Département et CCAS de Sainte Ménéhould

Projet de création d'une offre de MAS « hors les murs » à Châlons en Champagne



► Contexte

Dans le cadre d'un premier niveau d'étude expérimentale en cours sur 100 personnes pouvant bénéficier d'un accueil de jour/permanent ou de répit par les MAS de Châlons en Champagne (MAS les Alouettes, Pré-Saint-Jacques, CAPS), il apparaît que 2 à 3 usagers sans réponse vivent à domicile et pourraient bénéficier d'une MAS hors les murs avec une équipe polyvalente.

► Objectif

Offrir la possibilité à des usagers de la MAS de vivre dans leur espace privatif ou en colocation (logements autonomes), hors institution, en autonomie accompagnés et sécurisés grâce à des professionnels pluridisciplinaires de proximité et mobiles.

► Action

Définir un cadre d'organisation règlementaire et financier du dispositif en relation avec l'ARS et en collaboration avec des bailleurs.

► Pilote

CAPS

Création d'un appartement de répit aidants-aidés à Châlons en Champagne



► Contexte

Les attentes des usagers, aidants, familles, conjoints, fratrie... interrogent les dispositifs et les pratiques professionnelles autour du besoin de répit et de maintien indispensable du lien socio-familial entre aidants et aidés.

► Objectif

Création d'un « appartement de répit aidants/aidés » qui dans la continuité de la vie autonome en famille, du maintien du lien affectif et social entre aidants/aidés, sera une réponse souple. Il proposera du répit à la carte aux membres de toute famille avec leur proche « usager du CAPS », hors des murs des services.

Ce projet reposera sur la combinaison de plusieurs objectifs :

- Vivre en famille ponctuellement
- Consolider les liens sociaux et familiaux entre aidants/aidés
- Favoriser une démarche d'entraide entre membres de la famille
- Offrir une bonne conjugaison d'espaces privés et collectifs, parfaitement fonctionnels, confortables et adaptés aux normes d'accessibilité
- Favoriser l'implication des aidants et aidés dans la gestion de la vie quotidienne et dans les tâches qui y sont liées
- Renforcer le bien-être de chacun

► Action

Mettre en place un lieu de vie partagé (ouvert 7 jours sur 7) permettant aux aidants/aidés de vivre ponctuellement ensemble en famille ou en couple, en milieu de vie ordinaire, à raison de 3 à 4 personnes à la fois.

► Pilote

CAPS

Pour une inclusion dans l'accès aux soins et aux actions de prévention

L'accès aux soins et le droit à la santé, sont des préoccupations majeures pour les personnes handicapées de tous les âges qui souhaitent notamment des diminutions de leur temps d'attente, l'acceptation de leur accompagnant sans qu'il se substitue à elles dans l'échange avec le médecin, la coordination de leurs prises en charge.

Alors que l'accès aux soins est une des priorités du Comité Interministériel du Handicap, que la HAS a publié un guide « accueil, accompagnement et organisation des soins en établissement de santé pour les personnes en situation de handicap » que le CDCA de la Marne a lancé des travaux sur ce sujet, plusieurs actions peuvent venir renforcer localement ces droits universels.

- Organiser un accueil spécifique lors des visites médicales à l'hôpital
- Contribuer à la formation initiale et à la formation continue des acteurs du soin pour améliorer l'accès aux soins des personnes handicapées
- Diffuser une information sur l'offre de soins adaptée à l'accueil des différents handicaps
- Création d'une fiche partagée pour les admissions aux Urgences
- Développer l'usage de la Télémédecine en psychiatrie
- Sensibiliser à la prévention les personnes en situation de handicap
- Renforcer l'accès à la santé bucco-dentaire des personnes en situation de handicap

Organiser un accueil spécifique lors des visites médicales à l'hôpital



► Contexte

Les personnes en situation de handicap rencontrent de nombreux obstacles, parfois difficiles à surmonter, pour avoir accès à des soins adaptés à leurs contraintes : accessibilité des lieux, difficultés de communication, place insuffisante des aidants, manque de coordination entre professionnels de santé, absence d'interlocuteur dédié...

L'hospitalisation, toujours délicate et anxiogène, est rendue plus compliquée encore pour certaines personnes en situation de handicap privées de leurs repères.

► Objectif

Organiser un accueil spécifique des personnes handicapées lors de leurs visites médicales programmées ou non programmées avec la présence d'une personne en service civique pour améliorer l'accueil et d'accompagnement des personnes handicapées à l'Hôpital.

Elle sera missionnée pour accompagner les PH dans leur prise en charge hospitalière (préparation et organisation en amont, accompagnement durant le séjour hospitalier).

► Action

Recrutement par le Centre Hospitalier de Châlons d'une personne en service civique

Sensibilisation et formation au handicap par le CAPS et l'ACPEI.

► Pilote

Centre Hospitalier de Châlons en Champagne



► Contexte

L'inégal accès aux soins des personnes handicapées est un constat partagé. L'inadéquation de la formation des acteurs du soin en est un des déterminants principaux. Les partenaires régionaux se sont, ensemble, engagés à réduire cet inégal accès aux soins des personnes handicapées à travers la version « formation des acteurs du soin » de la Charte R. Jacob, signée à Reims en mai 2018. La Faculté de Médecine de Reims en lien étroit avec les associations représentatives des personnes vivant avec un handicap ont initié cette démarche en mettant en place dès 2017 un stage de sensibilisation.

Ce stage a été effectué par l'ensemble des 220 étudiants en médecine de 2^e année, dans 70 établissements et services médico-sociaux du département. Les établissements des territoires pilotes y ont très activement participé. Ce stage de sensibilisation au handicap, reconnu comme très positif, va être pérennisé mais surtout il engage à se poursuivre en développant des actions de formation dans le cadre d'un partenariat intensifié entre facultés, écoles de soignants et les institutions médico-sociales et sanitaires.

► Objectif

Parmi les éléments soulignés pour améliorer la formation initiale des acteurs du soin, la rencontre de l'étudiant avec la personne handicapée dans son milieu de vie et la reconnaissance de l'expertise des personnes handicapées, de leur famille et des professionnels de l'accompagnement, est essentielle. Cet objectif peut être atteint en invitant les étudiants à venir sur les lieux de vie des personnes handicapées et, corrélativement, en invitant les personnes handicapées et leurs aidants à venir à la faculté apporter leur expérience de vie de personne vivant avec un handicap et leur expérience d'accompagnement de personnes handicapées. Cette démarche « décloisonnante », d'« association des savoirs » par ailleurs recommandée, serait fondatrice d'une alliance nécessaire et indispensable à une prise en compte globale et inclusive de la personne.

► Action

- Poursuivre et développer, en particulier sur l'Agglomération de Châlons-en-Champagne et en Argonne, l'action de sensibilisation précoce des acteurs du soin initiée dans le cadre du stage, en enrichissant son contenu pédagogique, grâce à un partenariat faculté-secteur médico-social soutenu et intensifié.
- Contribuer à la mise en place d'une participation des personnes en situation de handicap, des familles, des professionnels de l'accompagnement, à la formation des acteurs du soin. Cette participation se concrétisera à l'occasion de stages de 3^e cycle en ESMS agréé, de séminaires, de cours, d'enseignements dirigés, de modules optionnels du 2^e 3^e cycles, de journées de formation.
- Participer à la commission nationale de suivi de la mise en place de la charte R. Jacob « formation des acteurs du soin »

► Pilote

Faculté de Médecine en lien avec les ESMS des 2 territoires

Diffuser une information sur l'offre de soins adaptée à l'accueil des différents handicaps du canton Argonne Suippe et Vesle



► Contexte

L'offre de soins du territoire est mal connue des usagers et notamment des personnes en situation de handicap.

► Objectif

Rendre accessible les informations sur l'offre de soins du territoire à l'ensemble de la population.

► Action

Communication par le Centre Hospitalier d'Argonne à travers des flyers de son offre de soins du territoire : liste des différentes consultations proposées, horaires, contacts téléphoniques. Flyers mis à disposition chez les médecins libéraux ménéhildiens et communes limitrophes, l'Elan Argonnais, CCAS, Mairie, pharmacies et Maison des services au Public de Sainte-Ménéhould.

Les flyers apporteront une précision spécifique sur les consultations accessibles aux personnes présentant un handicap. Il est précisé qu'une personne dans l'établissement pratique la langue des signes.

Date de mise en œuvre : Avril 2019 avec actualisation annuelle.

► Pilote

Centre Hospitalier d'Argonne

Création d'une fiche partagée pour les admissions aux Urgences



► Contexte

Le handicap des personnes pris en charge par des services d'urgences ou apparentés n'est pas toujours suffisamment connu par le médecin urgentiste faute d'informations.

► Objectif

A partir des outils existants (boîte à outils régionale, dossier de liaison d'urgence (DLU) des résidents d'EHPAD...) construire et utiliser un document de liaison rassemblant les informations nécessaires à la prise en charge des personnes pour faire vivre et connaître la Charte Romain JACOB

► Action

Création d'une rubrique « handicap » dans le dossier de liaison d'urgence en partenariat avec les médecins urgentistes du CH de Châlons. Lien établi par le CH d'Argonne entre l'Elan Argonnais et médecin urgentiste du SMUR de Châlons et antenne SMUR du CH d'Argonne.

► Pilotes

Centres Hospitaliers d'Argonne et de Châlons en Champagne

Développer l'usage de la télémédecine en psychiatrie



► Contexte

La télémédecine est une autre manière de soigner, avec les mêmes exigences de qualité et de sécurité que des actes classiques. Elle est reconnue par la loi et les actes de consultations peuvent faire l'objet d'une prise en charge par l'Assurance Maladie. Elle est un vecteur important d'amélioration de l'accès aux soins, en particulier dans les zones rurales éloignées des grands centres urbains. Elle permet une meilleure prise en charge au plus près du lieu de vie des patients et contribue aux prises en charge coordonnées par les professionnels de santé et les professionnels du secteur médico-social. Elle constitue aussi un facteur d'amélioration de l'efficacité et de l'organisation des soins.

► Objectif

Développer l'usage de la télémédecine en psychiatrie pour le suivi des personnes handicapées psychiques et pour faciliter l'interaction des équipes de soins et d'accompagnement

► Action

Expérimenter et développer en Argonne de la télémédecine à travers les 5 actes reconnus par la loi (article 78 de la loi n°2009-879 et décret n°2010-1229) :

- Téléconsultation
- Téléexpertise
- Télésurveillance
- Téléassistance
- Régulation médicale

► Pilote

Etablissement Public de Santé Mentale de la Marne, Agence Régionale de Santé et Elan Argonnais

Sensibiliser à la prévention les personnes en situation de handicap



► Contexte

Les personnes présentant un handicap ne sont pas suffisamment sensibilisées à divers thèmes concernant la santé publique. C'est pour cette raison qu'il est indispensable d'effectuer de la prévention à destination des personnes en situation de handicap mais également à leur entourage.

► Objectif

Instaurer annuellement une vaste action de prévention en santé publique, à destination de la population présentant un ou plusieurs handicaps ainsi que leurs proches.

► Action

3 thématiques différentes touchant le domaine de la santé publique sont envisagées:

- Manger/bouger et handicap (action 1)
- Tabac et handicap (action 2)
- Sexualité, MST et handicap (action 3)

► Pilote

Centre Hospitalier d'Argonne

Renforcer l'accès à la santé bucco-dentaire des personnes en situation de handicap



► Contexte

Pour les personnes handicapées mentales, notamment, l'accès aux soins est souvent tardif, avec des soins plus longs et plus complexes et une manifestation de la douleur ou d'autres problèmes qui ne sont pas toujours perçus.

► Objectif

Chercher à créer un réseau d'accès aux soins bucco-dentaires pour les personnes en situation de handicap, impliquant les praticiens chirurgiens-dentistes et les ESSMS afin de :

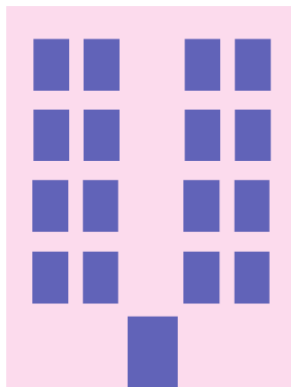
- Faciliter l'accès aux soins bucco-dentaires
- Développer la prévention
- Offrir une meilleure réponse de soins aux personnes en situation de handicap

► Action

Constituer un groupe de travail avec les acteurs du territoire pour préciser les besoins et faire émerger des projets opérationnels qui pourront être accompagnés par l'ARS.

► Pilote

Agence Régionale de Santé



Une gouvernance dynamique et citoyenne



UNE MOBILISATION PARTENARIALE INTEGREE, CONSTRUITE AVEC LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DE CHAQUE TERRITOIRE

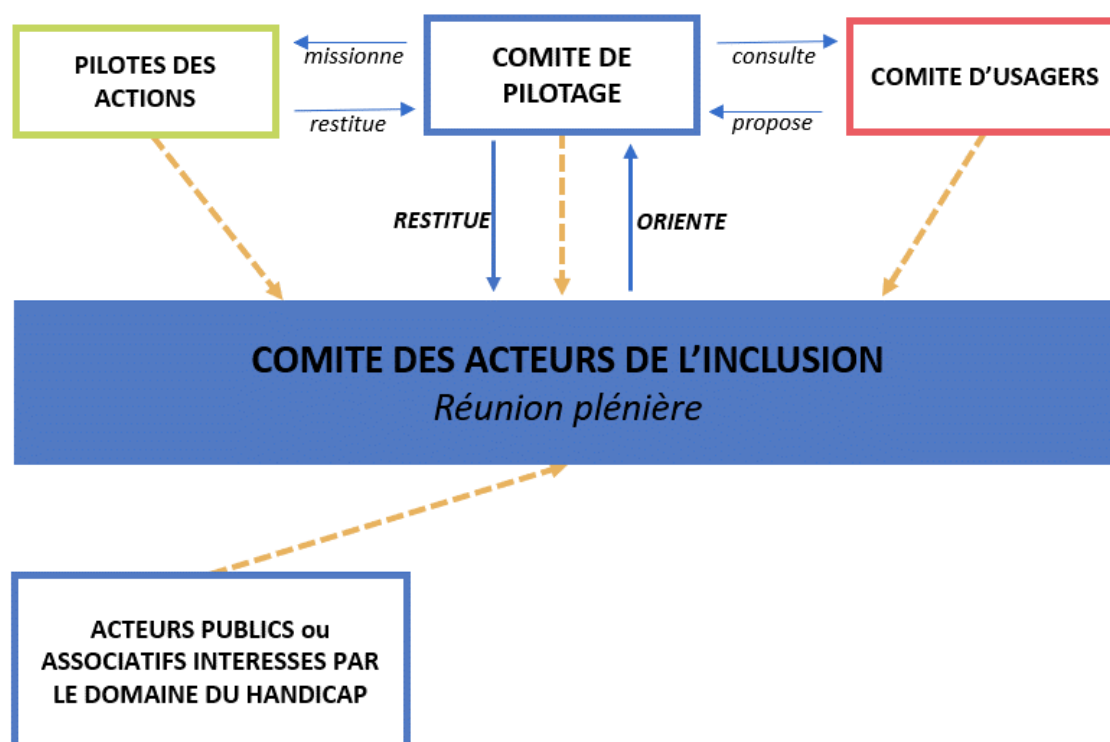
La gouvernance, le pilotage et la participation des personnes handicapées à la construction et la mise en œuvre des projets constituent un élément essentiel de la démarche « Territoires 100% inclusifs » dans le département de la Marne.

La gouvernance de la démarche s'organisera pour chacun des 2 territoires Agglomération de Châlons-en-Champagne et Canton d'Argonne Suipe et Vesle autour de 4 instances :

- ▶ Le Comité de pilotage
- ▶ Les Pilotes d'actions
- ▶ Le Comité d'usagers
- ▶ Le Comité des acteurs de l'inclusion du territoire

Cette organisation de la dynamique locale représente la traduction d'une volonté de co-construction. La volonté de « faire ensemble » et d'intégrer la parole des usagers. L'intérêt de cette démarche est de chercher à prendre en compte les avis extérieurs afin d'envisager des ajustements ou des actions plus spécifiques en fonction de l'évolution des besoins exprimés.

Le principe de cette gestion : des parties prenantes en collaboration permanente afin de faire évoluer les actions mises en place de manière effective. Les instances de pilotage peuvent ensuite faire part de leurs analyses, propositions d'actions et avis lors des réunions plénières regroupant toutes les parties prenantes élargies aux acteurs externes ne composant aucun de ces trois groupes.



Ces réunions plénières peuvent se dérouler à la hauteur d'une fois par an et composent le « *Comité des acteurs de l'inclusion* ». Lors de cette réunion les trois parties prenantes exposent le bilan, le diagnostic et le suivi des actions. Le but de ces suivis est d'évaluer l'efficacité des actions ainsi que les potentielles améliorations à apporter.

Ce mode de gestion répond à deux principes : « souplesse » et « agilité ». Ainsi, il prend en considération principale les besoins des usagers et la nécessité d'un pilotage opérationnel, composé des financeurs et pouvoirs publics dans une optique de coproduction et une méthode de travail efficace.

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé du Département, des 3 représentants de l'Etat les plus impliqués dans la politique du handicap : l'ARS, l'Education Nationale, la DIRECCTE, des intercommunalités et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Ce groupe veille au bon déroulement du projet, il définit les différents moyens (humains, financiers, matériels) à mettre en œuvre pour maintenir le projet, il s'assure que le projet respecte bien les objectifs prédéfinis et prend des décisions d'ajustement de la feuille de route lorsque cela est nécessaire. Il doit s'assurer des consultations auprès du comité d'usagers et joue un rôle de commanditaire auprès des pilotes d'actions. Lors des réunions plénières le groupe doit restituer les données recueillies auprès de ces collaborateurs afin d'évoquer le suivi du projet, et si besoin, diagnostiquer ensemble les problématiques émergentes et apporter des potentielles réponses à ces besoins.

Les pilotes des actions

Les pilotes des actions sont désignés pour chacune des composantes de la feuille de route. Ils animent ou mettent en œuvre l'action et mobilisent les acteurs concernés par sa réalisation. Ainsi, ils restituent leurs analyses et suivi d'actions au comité de pilotage. Les pilotes d'actions doivent être en mesure de mener les missions et objectifs validés par le comité de pilotage.

Ils devront mettre en œuvre les moyens nécessaires au suivi et à l'évaluation de leurs actions afin de rendre des comptes à leurs partenaires.

Le comité des usagers

La création de ce groupe découle d'un souhait de collaboration entre les collectivités publiques et les usagers. De ce fait, il est nécessaire de créer un comité regroupant des représentants d'usagers dans l'intérêt de recueillir leurs expressions et de les intégrer dans le projet.

Chaque territoire disposera de son comité des usagers. Ces instances de consultation seront composées de vingt-quatre membres qui seront consultés pour évaluer la pertinence des actions mises en œuvre. Ils devront être en capacité d'émettre un avis sur les actions et ainsi évaluer si leurs besoins sont pris en compte par les projets développés. Leur participation se traduit par un rôle de proposition auprès du comité de pilotage.

Le comité des usagers est composé à part égale de représentants :

- ▶ des associations
- ▶ présidents des conseils de vie sociale d'établissement ou service
- ▶ des personnes en situation de handicap présentant une orientation sans prise en charge
- ▶ des personnes en situation de handicap autonomes

Soit 6 représentants de chaque « collègue ».

Ils seront sélectionnés par tirage au sort parmi les personnes qui se manifesteront volontaires.

Le comité des acteurs de l'inclusion

C'est lors de ce comité que toutes les parties prenantes : membre du comité de pilotage, pilotes, membres du comité d'usagers et tous les acteurs externes (professionnels, associations, établissements de santé...) voulant participer et étant intéressés par les sujets évoqués se réunissent. Cette réunion est nécessaire afin de faire un bilan des actions et émettre des propositions dans le cas où le comité des usagers et les pilotes auraient relevé des problématiques quant au déroulement de l'action, à l'atteinte des objectifs prédéfinis ou encore face aux besoins des usagers.

Des enquêtes régulières de consultation des personnes en situation de handicap

L'utilisateur tient un rôle important au sein de cette gouvernance. Outre, le comité des usagers, les parties prenantes à la démarche « Territoire 100% inclusif » organiseront régulièrement des consultations auprès du grand public.

Ces enquêtes permettront de connaître l'avis du public sur les futures actions, de connaître leurs centres d'intérêt, leurs besoins, afin de conforter les choix définis dans la feuille de route et les adapter si cela est nécessaire. Ces enquêtes seront diffusées en version papier et sur internet, adaptées sous différents formats de compréhension (FALC).

Une première enquête sera notamment organisée avant le mois de juin et permettra d'informer et recueillir les candidatures pour le comité des usagers.

L'implication du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie sera également partie prenante de cette démarche.

La Vice-Présidente de la Formation « Personnes handicapées » est impliquée pour toutes les réunions préparatoires à la feuille de route et sera invitée à chaque réunion plénière du Comité des acteurs de l'inclusion.

L'évolution de la démarche « Territoires 100% inclusif » sera présentée lors de chaque réunion plénière du CDCA, permettant d'en évaluer les avancées et les opportunités d'élargissement des différentes actions sur l'ensemble du département de la Marne.



Des opportunités pour la mise en œuvre des actions avec deux démarches en cours d'élaboration :

Les territoires pilotes bénéficieront de la dynamique de 2 contractualisations actuellement en cours qui faciliteront leur mise en œuvre opérationnelle et l'engagement des acteurs :

- ▶ Le Contrat Local de Santé (CLS)

est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

- ▶ Les Contrats de Développement Social Territorial (CDST)

entre le Département, les CCAS et les acteurs sociaux locaux qui définissent les objectifs communs et les moyens à mettre en œuvre dans les politiques d'action sociale et de prévention concernant : l'accueil au public, les familles en difficulté, l'enfance et la Jeunesse, les personnes âgées, les personnes handicapées et l'insertion.

Glossaire

AAH : Allocation aux Adultes Handicapés
ACPEI : Association Châlonnaise de Parents Et amis de personnes déficientes Intellectuelles
ACTP : Allocation Compensatrice pour Tierce Personne
AEEH : Allocation de l'Éducation de l'Enfant Handicapé
AESH : Accompagnement des Elèves en Situation de Handicap
AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés
ARS : Agence Régionale de Santé
AVS : Auxiliaire de Vie Scolaire
CAC : Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne
CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CAPS : Carrefour d'Accompagnement Public Social
CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CCI : Chambres de Commerce et d'Industrie
CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CDCA : Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie
CDST : Contrat de Développement Social Territorial
CFA : Centre de Formation d'Apprentis
CFPPA : Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
CH : Centre Hospitalier
CLS : Contrat Local de Santé
CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique
CNDS : Centre National pour le Développement du Sport
CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
COMAL-SOLIHA 51 : Comité Marnais d'Amélioration du Logement
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CROS : Comité National Olympique et Sportif Français
DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DLU : Dossier de Liaison d'Urgence
DSEN : Direction des Services départementaux de l'Éducation Nationale
EA : Entreprise Adaptée
EAJE : Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants
EHPAD : Etablissement Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EPSMM : Etablissement Public de Santé Mentale de la Marne
ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ESSMS : Etablissements et services Sociaux et Médico-Sociaux
FALC : Facile A Lire et à Comprendre
FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

FFSA : Fédération Française du Sport Adapté
GEM : Groupe d'Entraide Mutuelle
HAS : Haute Autorité de Santé
IDE : Infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat
IEM : Institut d'Education Motrice
ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
LAPE : Lieu d'Accueil Parents Enfants
MAS : Maison d'Accueil Spécialisée
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
MEDEF : Mouvement des Entreprises De France
MSA : Mutualité Sociale Agricole
MSAP : Maison de Service Au Public
OMS : Office Municipal des Sports
OTS : Office Territorial du Sport
PAG : Plan d'Accompagnement Global
PCH : Prestation de Compensation du Handicap
PDJ : Permanence Du Jard
PMI : Protection Maternelle et Infantile
PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation
REAAP : Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données
SAAD : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile
SMUR : Service Mobile d'Urgence et de Réanimation
SSIAD : Service de Soins Infirmiers A Domicile
SSR : Soins de suite et de Réadaptation
TPMR : Transport pour Personnes à Mobilité Réduite
UDAF : Union Départementale des Associations Familiales
UEE : Unité d'Enseignement Externalisée
ULIS : Unité Localisée pour l'Insertion Scolaire
UNSS : Union Nationale du Sport Scolaire
USEP : Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré
USLD : Unité de Soins de Longue Durée

